

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 8, JUIN 2023

LÉGISLATURE 2021 – 2024



DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire du 12 décembre 2022
- 8** Messages du Conseil communal
- 14** Comptes 2022
- 26** Journée du Patrimoine
- 31** EAU – planification
- 32** Présentation Chalais Jeunesse
- 34** Vie locale



Assemblée primaire communale 2023

RENDEZ-VOUS LE 19 JUIN

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la Salle Polyvalente de Chalais, pour le

lundi 19 juin 2023 à 20 h

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 12 décembre 2022
2. Comptes de l'exercice 2022
Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
3. Règlement du Fonds pour la Transition – Energies et Ressources naturelles
4. Rapport des Chefs de Départements
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

CHALAIS INFO a été distribué à tous les ménages de la Commune début juin.

QUAND LE PUIT EST À SEC, L'EAU DEVIENT RICHESSE...



Afin d'alimenter en eau potable les habitants de notre commune, nous disposons d'un captage d'eau sur la Rèche au lieu-dit La Tine et de trois sources secondaires, les Evouettes, le Routet et les Taillis. En complément à ces sources et captage, nous actionnons, si nécessaire, la nouvelle station de pompage de Bozon mise en service fin 2022. Cette station qui connecte une partie du réseau d'eau des communes de Grône et Sierre, nous permet de palier les éventuelles insuffisances et dans le cas contraire d'offrir à nos voisins les appoints qui pourraient leur être utiles. Cette organisation est évidemment conditionnée à une ressource globale présente en suffisance.

L'été 2022 a mis nos réserves d'eau potable et d'irrigation à rude épreuve. Des exigences en lien avec la protection de l'environnement, fixées par la législation supérieure, imposent un débit résiduel minimal à maintenir dans les cours d'eau. Afin de préserver nos ressources et limiter les dommages nous devons agir solidairement et lutter contre le gaspillage.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, c'est un proverbe qui nous l'espérons se confirmera cet été. Dans le cas contraire, nous devons être prêts à mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Un plan d'action en trois phases vous est communiqué dans ce Chalais Info (page 31). La phase 1 se limite à des recommandations et conseils de bonne pratique que vous connaissez et appliquez certainement déjà. La phase 2 sera lancée en cas de risque annoncé de pénurie. La phase 3, que nous espérons ne pas devoir activer, concernera aussi bien l'utilisation de l'eau potable que celle de nos bisses. Dans cette 3ème phase, en accord avec la commune de Grône, nous mettrons en œuvre un calendrier d'arrosage. Les bisses de Verconsin et ceux de Grône fonctionneront en alternance durant des périodes de deux jours aussi longtemps que le débit des cours d'eau l'exigera. Les exploitants agricoles bénéficiant de cet unique apport devront tenir compte de ce calendrier d'arrosage et l'anticiper.

Depuis l'été passé, des mesures complémentaires à la nouvelle station de pompage ont été prises. Nous avons réaffecté l'ancien puits de pompage de Bozon. Celui-ci, alimenté par la nappe phréatique, permet aujourd'hui d'arroser l'entier des terrains de foot de l'espace Bozon. Il peut également fournir le réseau d'irrigation de plaine. Une étude et des tests sont en cours afin d'étendre son fonctionnement à la lutte contre le gel. Les trois collines, Crettatsina, du Pont et Chevey pourraient en bénéficier.

Nous avons également mandaté un bureau d'hydrogéologues qui devra faire un état des lieux des sources captées et déterminer leur potentiel hydrologique.

Les défis liés à l'eau, à sa qualité et à sa disponibilité sont conséquents. Consciente des enjeux, notre collectivité s'engage activement dans la préservation et la valorisation de cette ressource si précieuse.

Que l'été à venir soit beau et chaud, juste ce qu'il faut pour en profiter, en tout sérénité.

Au plaisir de vous rencontrer lors d'un de nos événements estivaux, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles vacances.

Procès-verbal

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

La Présidente souhaite la bienvenue aux 101 personnes présentes et les remercie pour leur participation. Elle annonce que la convocation a été affichée au pilier public comme requis par la loi sur les communes.

La Présidente propose la nomination de **Mme Martha ZUFFEREY** et **M. Yves SOLDATI**, en qualité de scrutateurs officiels.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour détaillé.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 13 juin 2022**
2. **Convention 2022 en vue de l'échéance des Concessions Gougra en 2039**
3. **Budget 2023**
 - Informations et présentation
 - Décisions fiscales
 - Approbation
4. **Prolongation des zones réservées**
5. **Cautionnement en faveur de la Société de la Télécabine de Vercorin SA (TVSA)**
6. **Divers**

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 13 JUIN 2022

Personne ne demande la lecture du procès-verbal et il est approuvé sans remarque. La Présidente remercie la Secrétaire communale pour sa rédaction.

2. CONVENTION 2022 EN VUE DE L'ÉCHÉANCE DES CONCESSIONS GOUGRA EN 2039

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN souhaite la bienvenue à **M. David MELLY**, Président de la commune d'Anniviers et du comité des communes concédantes et lui donne la parole pour sa présentation.

M. MELLY annonce que la convention soumise en vue de l'échéance des Concessions Gougra en 2039 et soumise à la validation émane d'un processus complexe et propre au do-

maine hydroélectrique. Il rappelle les impacts financiers dans les comptes communaux et cite les quatre principales familles de produits:

1) Impôts et taxes: Comme toute société de capitaux, FMG est soumise aux impôts et taxes.

2) Redevances hydrauliques: En contrepartie du droit exclusif d'utiliser la force hydraulique d'un cours d'eau public, le concessionnaire doit s'acquitter d'une redevance annuelle.

3) Ventes d'énergie: Les communes qui possèdent des actions de FMG reçoivent de l'électricité qu'elles vendent.

4) Retour de concessions: Le droit d'utiliser la force d'un cours d'eau public fait l'objet d'une concession, valable durant 80 ans. Cela a notamment été le cas en 2004 avec le retour de la concession Navizence.

M. MELLY explique les principales étapes de ce retour de concession:

- **2019:** Lancement du projet => Définition de la stratégie pour l'usine faisant retour
- **2022:** Détermination de l'indemnité équitable et du dédommagement => Evaluation de la rentabilité de l'aménagement => Sélection du nouveau concessionnaire => Décision de l'exercice du droit de retour => Signature de la nouvelle concession
- **Dès 2039:** Exploitation de la nouvelle concession.

Les concessions octroyées à FMG comportent deux lots:

- Celles du palier du haut, communément appelées Gougra, signées en 1959 et dont l'échéance est fixée à 2039.
- Celles du palier du bas communément appelées Navizence, signées en 2004 et dont l'échéance est fixée à 2084.

La convention qui est soumise à l'Assemblée concerne uniquement l'indemnité équitable et le dédommagement fixés dans le cadre de la fin de la concession du palier du haut en 2039. Il évoque les concédants du palier du haut avec la répartition correspondant à la force hydraulique concédée:

- Anniviers: 55.4%
- Ergisch: 18.1%
- Turtmann-Unterems: 11.9%
- Oberems: 9.4%
- Canton du Valais: 2.4%
- Chippis: 2.2%
- **Chalais: 0.6%**

Il annonce que l'indemnité totale est estimée à 20 millions de francs. Le montant maximum dû à FMG au terme des concessions en 2039 est reparti comme suit :

- Montant de l'indemnité globale fixé dans la convention 2022	MCHF 15.05
- + inflation (pire scénario)	MCHF 2.70
- + investissements futurs périmètre actuel (estimation)	MCHF 2.25
Total	MCHF 20.00.

En résumé, **M. Melly** recommande d'approuver la convention soumise qui permettra d'obtenir les principaux avantages suivants :

- Réhabilitation des centrales de Mottec et de Vissoie.
- Détermination du montant de l'indemnité équitable des parties onéreuses et du dédommagement des investissements à valeur ajoutée.

- Clarification de la méthode de considération des investissements futurs.
- Amélioration du suivi et de la transparence des données de FMG.
- Mises à jour annuellement des données transmises par FMG pour vérification par nos experts et approbation par l'assemblée générale FMG-ACC39.
- Gain de temps important dans le traitement du processus de retour des concessions.
- Amélioration des connaissances de l'aménagement facilitant sa future valorisation.

Il n'y a pas de question et la Présidente soumet ensuite au vote à main levée la Convention 2022 en vue de l'échéance des concessions Gougra en 2039, que l'assemblée approuvé à l'unanimité.

3. BUDGET 2023

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN informe que ce budget est le premier budget présenté sous le format MCH2.

L'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH) a entre autre l'avantage de permettre de pratiquer des taux d'amortissements différenciés en fonction de la nature des immobilisations corporelles. Des taux inférieurs, plus conformes à la réalité économique que les 10% précédemment imposés, peuvent être appliqués. Ce nouveau modèle comptable introduit également de nouveaux indicateurs financiers. Ces indicateurs seront fortement influencés par le

reclassement au patrimoine administratif de la participation de la commune au capital et des prêts à Télévercorin SA, précédemment considérés au patrimoine financier. Cette reclassification pèjorera fortement les indicateurs relatifs à l'endettement.

La Présidente entame la présentation par les résultats globaux du budget 2023 en MCH2, soit :

	Fonctionnement	Investissement
Charges / Dépenses	CHF 15'420'000.-	CHF 3'105'000.-
Revenus / Recettes	CHF 17'351'400.-	CHF 1'178'400.-
Marge d'autofinancement	CHF 1'931'400.-	
Amortissements comptables	1'388'600.-	
Excédent de revenus	CHF 214'000.-	
Investissements nets		CHF 1'926'600.-
Excédent de financement	CHF 9'300.-	

Elle relève et commente les écarts importants par rapport au budget précédent.

Les principaux projets d'investissements planifiés en 2023 se résument ainsi :

1) Vercorin: 1^{re} phase de l'aménagement du Lavioz, étude et accès pour le bâtiment administratif de l'Office du Tourisme, création d'une piste de VTT, création du Sentier du Sommet du Mont, aménagement de la place à déchets verts et Route du Téléphérique (remplacement du réseau de canalisations)

2) Chalais et Réchy: Stabilisation des rives et ponts du Canal de la Rèche, aménagements du Torrent du Taillis, création de deux murs en terrasse et place pour déchets verts au Cimetièrre, rénovation de la Salle de gym, déplacement des bureaux communaux dans les locaux du Home Les Jasmins et de l'UAPE à l'Ecole avec aménagement de deux salles de classe ainsi que l'étude de modification de la signalisation de la traversée de Réchy.

La Présidente affiche à l'écran le plan de la future UAPE et des salles de classe et annonce que le solde du budget 2022 initialement dévolu à la rénovation de la Salle polyvalente de Chalais sera utilisé pour financer une partie des travaux nécessaires.

Contrairement au budget 2022, il est prévu de procéder à un prélèvement de CHF 50'000.- sur le fonds donation pour couvrir partiellement les réalisations de la Commission du Patrimoine, pour laquelle ce montant a été passé dans le compte d'investissement et le montant identique dans le compte de fonctionnement.

En fin de rapport, la Présidente communique le budget prévisionnel du plan financier quadriennal. A fin 2027, l'endettement communal devrait avoisiner les 17,8 millions. Elle annonce les décisions fiscales avec une indexation de 3% des revenus imposables en mesure de compensation aux effets de l'inflation.

Il n'y a pas de question et la Présidente soumet ensuite au vote à main levée le budget 2023, que l'assemblée approuve à l'unanimité.

4. PROLONGATION DES ZONES RÉSERVÉES

M. Patrick Rudaz rappelle que le Conseil communal a décrété, le 31 janvier 2020, la mise en zones réservées, pour une durée de 3 ans, au sens des dispositions des articles 27 de la

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), les zones à bâtir destinées à l'habitat des villages de Chalais et de Réchy. Il explique que l'échéance des zones réservées est fixée au 31 janvier 2023. Pour finaliser la révision globale du PAZ-RCC, l'assemblée primaire doit se prononcer sur la prolongation de ces zones réservées pour 3 ans au maximum. Il relève que ces zones réservées ont été fixées par le Conseil municipal pour deux raisons principales :

- l'obligation de redimensionner la zone à bâtir de la commune (catégorie C avec plus de 38ha)
- l'obligation de densifier notamment dans des secteurs libres de construction (secteurs stratégiques).

Aujourd'hui la commune est à bout touchant pour déposer l'avant-projet des futurs plans des zones et le règlement communal des constructions auprès des services de l'Etat du Valais pour l'avis de principe. Toutefois, il est encore indispensable que la prolongation de ces zones puisse se poursuivre le temps de l'analyse par le canton et pour la mise à l'enquête publique qui suivra, ceci jusqu'à l'homologation par le Conseil d'Etat.

M. Patrick Rudaz ainsi que le Conseil municipal demandent donc que l'assemblée primaire prolonge ces zones réservées pour une durée de 3 ans au maximum.

La Présidente soumet ensuite au vote à main levée la prolongation des zones réservées pour une durée de 3 ans au maximum, que l'assemblée approuve à l'unanimité.

5. CAUTIONNEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE (TVSA)

La Présidente de commune expose l'historique du processus de financement engagé par le renouvellement de la Télécabine de Vercorin – Crêt du Midi. Elle rappelle les aspects stratégiques et économiques de la souscription par la commune d'un prêt de CHF 4'000'000.- en faveur de la Société de la Télécabine de Vercorin SA.

Ce prêt arrivant à échéance en janvier 2023, le processus du renouvellement de cet emprunt et les négociations avec différents instituts bancaires ont commencé en juin 2022 afin d'obtenir les conditions les plus favorables. En accord avec le Conseil d'administration de TVSA, la commune a décidé de ne pas renouveler l'emprunt communal après avoir obtenu des taux identiques pour la société. TVSA souscrita ainsi à un emprunt en direct de CHF 3'600'000.-, garanti par un cautionnement communal à 100%.

La Présidente soulève que cette décision libère la commune d'un montant conséquent inscrit à son bilan et améliorera les indicateurs financiers.

La Présidente soumet ensuite au vote à main levée le cautionnement de CHF 3'600'000.- en faveur de la Société de la Télécabine (TVSA), que l'assemblée approuve à l'unanimité.

6. DIVERS

M. Louis GUGLIELMAZZI suggère à la Présidente de mettre à disposition des places de parc à Vercorin, suite aux nouveaux horaires des cars postaux, supprimant les deux courses de Briey à Chalais. La Présidente rappelle que des places de parc sont à disposition à Chalais, ce qui semble être plus rationnel pour les habitants de Briey.

M. Jean-François NEUROHR informe que le Comité d'initiative «Vercorin 2000 – Plaine <> Montagne» enverra en début de l'année 2023 un tous-ménages pour présenter ses idées pour le renouvellement du téléphérique.

M. Gérald ANTILLE demande de ne pas oublier les citoyens de Réchy concernant l'amélioration des horaires des cars postaux reliant Réchy à Noës, particulièrement le Centre commercial Manor à Rossfeld, qui à ce jour ne donnent pas satisfaction.

M. Raphaël PERRUCHOUD propose de ramener la Crèche aussi à l'École de Chalais dans le cadre de la réfection de la Salle polyvalente et de l'école. La Présidente répond que l'idéal serait de réunir toutes les structures liées à l'enfance sur un même site. C'est une démarche initiée avec le déplacement de l'UAPE. Concernant la Crèche, celle-ci s'est installée en 2021 au sein du bâtiment Vitae. Un investissement conséquent a été nécessaire. Il n'est pas économiquement raisonnable d'envisager, à court terme, son déplacement.

M. Gérald ANTILLE félicite le Conseil municipal pour son engagement remarquable lors de la soirée des seniors. Sylvie Masserey Anselin soulève que c'était un excellent moment pour elle aussi et ses collègues du Conseil municipal.

La Présidente remercie les personnes présentes, souhaite à toutes et tous de magnifiques fêtes de fin d'année, de passer ces moments précieux en famille ainsi qu'une bonne et heureuse année 2023.

L'Assemblée est close à 21 h 15.

◀ La Présidente :
Sylvie MASSEREY ANSELIN

◀ La Secrétaire :
Colette BALMER



ÉCONOMIE



Un certain nombre de projets différents ont été menés à bien ou ont commencé durant les derniers mois, j'ai le plaisir de vous en présenter quelques-uns, en texte et en images, ci-dessous.

A VÉLO À TRAVERS L'AGGLO

Depuis le début du mois de mai, vous pouvez emprunter un vélo pour vous déplacer dans le réseau des 12 communes de l'Agglo Valais central, dont Chalais fait partie. En plaine, ces beaux vélos rouges, version électriques ou standards, se trouvent sur 3 emplacements signalés par un cube Velospot: le parking du Téléphérique, le parking devant le home Les Jasmins (côté cure) et à côté de l'arrêt de bus à la place de Réchy. Une application mobile permet de gérer votre abonnement et de trouver les stations et vélos disponibles (www.velospot.info). Composé actuellement d'environ 60 stations et 250 vélos, le réseau proposera à terme près de 120 stations et 320 vélos, 70% des vélos étant équipés d'une assistance électrique (max 25 km/h).

AVTT DE SIGEROU LAZ À VERCO

Les travaux débutés l'automne dernier vont se poursuivre ce printemps et un nouveau sentier pour pratiquer le VTT en famille entre Sigeroulaz et Vercorin fera partie de notre offre touristique estivale. De plus, en la personne de Thomas di Litta, engagé pour l'entretien et le balisage des sentiers VTT, Vercorin Tourisme et la commune disposent à présent d'un passionné de vélo qui a à cœur de développer les infrastructures pour cette activité dans la destination. Je me réjouis de voir enfin se réaliser cette première étape du réseau des itinéraires pensés et homologués pour notre commune!

DE NOUVEAUX JEUX AU LAVIOZ

Cet été, lorsque la chaleur sera trop forte en plaine, prenez le télé et montez vous rafraîchir avec vos enfants au Creux-du-Lavioz. En effet, une nouvelle phase du projet d'aménagement du Lavioz est en cours ce printemps. A son terme, deux espaces

de jeux seront prêts à occuper filles et garçons grâce à de nouveaux équipements, toboggans et autres balançoires, de quoi remplir son après-midi d'aventures excitantes en plein air!

UN EFFET WHAOU!

Après les travaux d'amélioration du sentier du Tour du Mont, nous avons souhaité marquer le début – ou la fin, selon le sens de votre marche – de cette jolie balade avec un espace qui mette en avant cet emplacement particulier et qui reste en mémoire de nos visiteurs. Cet effet «Whaou!» est offert par une nouvelle terrasse en bois qui plonge vers la Vallée du Rhône et propose un point de vue unique sur nos cimes et nos coteaux. Le panorama de pierre gravé en son temps par Serge Albasini, réinstallé sur son bord, vous souffle le nom des sommets environnants et l'effet whaou est vraiment total si, par chance, un-e parapentiste prend son envol durant l'observation!



Le club de parapente et l'association des résidents secondaires de Vercorin vont compléter l'attrait du lieu par des bancs pour le repos et la contemplation et quelques barrières pour la sécurité. Et du côté communal, il nous reste à marquer l'entrée du sentier – et sa fermeture hivernale – par un portique dont l'aspect et la réalisation demeurent à imaginer. Suggestions bienvenues...

TRANSHUMANCE ET PÂTURAGES SOUS SURVEILLANCE

Suite à l'essai concluant de l'été passé, la Bourgeoisie a reconduit la collaboration avec Damien Jeannerat, son troupeau de moutons et ses chiens de garde, pour l'entretien des pâturages de Sigeroulaz et alentours. L'alpage d'Orzival travaille également avec Damien pour les hauts de ses pâturages, si bien que le troupeau occupera nos sommets durant tout l'été et le début d'automne. Son arrivée sur la commune n'est pas passée inaperçue puisque les moutons ont transhumé fin mai de Mollens à Vercorin en passant par Sierre ! Une fête de la transhumance était organisée à cette occasion le samedi 27 mai avec des animations au Creux-du-Lavioz.

Le berger passe tout son temps avec ses animaux et compte aussi sur ses chiens pour protéger le troupeau. Le Conseil communal et la commission bourgeoise sont conscients que la présence de ces animaux peut soulever des questions mais nous sommes également convaincus du bien-fondé de cette démarche pour l'entretien de nos pâturages, ainsi que de la possible et nécessaire cohabitation des promeneurs, vététistes, parapentistes, et autres chasseurs avec le berger, ses chiens et ses

moutons, tout comme avec les loups. Toutefois, pour que tout se passe au mieux, merci de vous conformer aux indications signalant la présence du troupeau et aux règles de base suivantes :

- Si un chien de protection aboie, court dans votre direction et vous barre le passage : arrêtez-vous, (en vélo, descendez-en), restez calme et laissez du temps au chien pour qu'il évalue la situation. Gardez vos distances et évitez de provoquer le chien, avec un bâton ou des mouvements brusques. Dès que le chien a accepté votre présence et qu'il s'est calmé, continuez lentement votre chemin. Si possible contournez le troupeau. Ne donnez pas à manger au chien et ne le caressez pas.
- Si vous êtes accompagné par votre chien de compagnie : tenez votre chien en laisse et gardez-le sous contrôle. N'essayez pas de traverser le troupeau, contournez-le. En cas de doute, faites demi-tour. Dans le cas où un chien de protection attaque votre chien alors qu'il est en laisse, lâchez votre chien et n'essayez pas de les séparer.

Je vous souhaite un été ensoleillé et agrémenté des magnifiques excursions et découvertes, à pied, en vélo, en VTT ou de toute autre manière qui vous enchante!

TRAVAUX PUBLICS

Pour cette troisième année de législature, de nombreux dossiers viennent compléter ceux que nous suivons déjà depuis plusieurs années. Il n'est évidemment pas aisé de détailler chacun de ces projets passionnants en quelques lignes. C'est pourquoi vous trouverez uniquement une liste non exhaustive avec un bref explicatif pour chaque dossier dans ce Chalais Info. Pour le reste, il ne faut pas hésiter à nous contacter ou nous interpeller lors de l'un des nombreux événements qui se déroulent durant l'année.

LES PROJETS EN COURS SÉCURISATION DES COURS D'EAU

Les projets de protection contre les crues vont bon train. Après la construction de la digue de la Réchy durant les 24 derniers mois, nous avons terminé celle des Taillis en ce début d'année. Une fois les digues érigées, nous devons encore sécuriser le lit des cours d'eau puis revégétaliser ces derniers. Ces prochains mois seront consacrés aux travaux sur la traversée du village de la Réchy. Certains arbres devront être abattus, le pont réhaussé et le lit réaménagé.

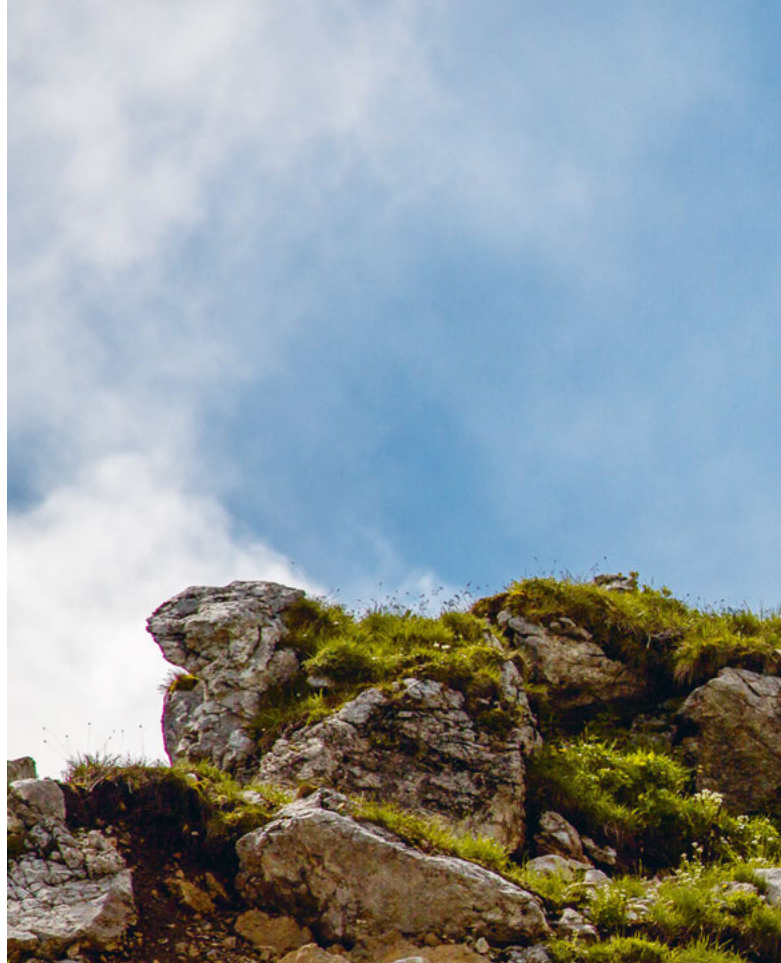
Au terme des nombreuses interventions à venir ces prochaines années, nos deux villages de plaine seront protégés contre les dangers hydrologiques liés à une crue, comme celles que nous avons connues à Chamoson ou Chippis.

NOUVELLE STEP

Les travaux de nouvelle STEP intercommunale de Granges débiteront dans le courant de l'année 2023. La STEP actuelle sera entièrement reconstruite aux normes environnementales actuelles. Ce chantier devisé à près de 35 millions s'étalera sur plusieurs années en raison notamment de sa complexité. Nous n'avons, évidemment, pas l'opportunité « d'éteindre » la STEP durant les travaux. Il faut donc déconstruire et reconstruire sur le même espace en maintenant en fonction toutes les activités essentielles au traitement de nos eaux usées.

ROUTE DU TÉLÉPHÉRIQUE À VERCORIN

Après les importants travaux de la Rue Centrale, de la Place du Village et de la Rue Edouard Vallet, nous poursuivons, actuellement, le chantier sur la route du téléphérique. Nous devons y changer les conduites dans un premier temps puis adapter le revêtement dans une déclinaison de ce qui s'est fait dans les rues citées plus haut. Nous commençons du côté de l'arrivée de l'actuel téléphérique pour nous coordonner avec des travaux effectués par OIKEN et ainsi partager les coûts. Le chantier se poursuivra en direction du magasin Virage Sport cette année. L'année prochaine, il est prévu de terminer cette rue en direction de l'hôtel des Mayens.



LES PROJETS À VENIR

RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE CHALAIS

Le projet de rénovation de la salle polyvalente de Chalais est certainement le chantier de la législature. Notre respectée salle multiusage a servi nos nombreuses sociétés locales, nos écoles ainsi que tous nos habitants durant près de 50 ans. Il est temps, maintenant, de lui offrir un lifting en profondeur. Une séance d'informations à laquelle vous avez tous été conviés a eu lieu en début d'année. A la suite de ce rendez-vous une communication a été envoyée à toutes les sociétés utilisatrices de la salle polyvalente pour qu'elles nous fassent part de leurs besoins. Les différents éléments discutés lors de ces deux étapes ont abouti à de légères modifications du projet initial.

Les changements importants sont nombreux et ô combien nécessaires :

- a.** La salle sera, enfin, accessible aux personnes à mobilité réduite.
- b.** Les pompiers déménageront provisoirement à la sortie de Chalais en attendant la construction d'un futur local du feu en collaboration avec les communes partenaires du corps des sapeurs-pompiers du Vallon et avec le canton.
- c.** La circulation entre les pièces au sud du bâtiment sera complètement revue et améliorée.
- d.** L'actuel balcon deviendra une salle utilisable séparément du reste du bâtiment avec un accès par le haut et ses propres toilettes.
- e.** La place devant la salle polyvalente sera nivelée pour permettre d'y installer des tentes contre la façade nord lors de manifestation. Dans le même ordre d'idée, la façade pourra être entièrement ouverte grâce à des baies vitrées.



f. La salle sera agrandie de quatre mètres vers l'ouest pour permettre une utilisation optimale de la scène lors de pièces de théâtre et autres spectacles.

L'enveloppe extérieure du bâtiment restera plus ou moins similaire à l'actuelle. Quelques changements sont tout de même à relever : de l'isolation viendra épaissir ses murs, les fenêtres seront remplacées et la couleur sera évidemment mise au goût du jour.

ECOPOINTS

La commission de gestion des déchets, que je tiens à chaleureusement remercier, poursuit son travail dans le but de déplacer les deux écopoints de plaine. L'objectif fixé est de sortir ces points de collecte des centres de village afin d'améliorer leur accessibilité et de diminuer les nuisances pour le voisinage.

Plusieurs emplacements potentiels ont été étudiés et les premières démarches ont été entreprises. A l'heure actuelle, nous ne sommes malheureusement pas encore parvenus à un accord avec les différentes parties prenantes

ZONES LIMITÉES À 30 KM/H

Les demandes, plaintes et autres remontrances liées aux zones limitées à 30 km/h sont nombreuses. Une partie des habitants sont dérangés par les obstacles sur la route alors que d'autres souhaiteraient en voir apparaître davantage. La généralisation de ces zones en Suisse et notamment en Valais ont permis de prendre conscience de la difficulté d'intégrer correctement ces modifications dans le bâti existant.

Les normes cantonales strictes nous empêchent de décréter des zones limitées à 30 km/h qui ne respectent pas le «V85». Cet indicateur sert à garantir que 85% des premiers passages dans une zone limitée à 30 km/h se font à une vitesse inférieure à 38 km/h. Si ces valeurs sont largement garanties aux heures de pointe, il est parfois plus difficile de les assurer lorsque la route est moins engorgée. Afin de pouvoir maintenir aux normes la zone en question, nous devrions poser plus d'obstacles qui ont souvent pour conséquence d'impacter les sorties privées de chaque bâtiment.

Face à cette situation délicate, nous avons choisi la voie du pragmatisme et nous allons étudier chaque tronçon au cas par cas sans précipitation.

BONNES VACANCES AU SOLEIL!

Je termine cet article en remerciant tous les collaborateurs des services publics qui travaillent toute l'année pour le bien-vivre de chaque hôte et habitant de notre belle commune. Qu'ils soient au contact de la population ou plus discrets derrière un ordinateur, ils traitent les nombreuses tâches nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles vacances estivales plus ensoleillées que ne l'ont été nos mois d'avril et de mai.

POPULATION

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. De nouveaux projets sont en réflexion, d'autres suivent leur cours, certains se terminent et quelques-uns demandent des années de travail avant d'être concrétisés. Quel privilège pour les membres du Conseil municipal de pouvoir contribuer à la vie de cette commune dynamique.

PROJET PATRIMOINE - CLASSES EN ACTION

Le samedi 7 mai à Vercorin, vous avez été nombreux à voyager dans le temps lors de la fête du patrimoine. Les enfants de tous les degrés scolaires de l'école de Vercorin nous ont enchantés en nous présentant des légendes d'antan, des danses en costumes traditionnels et des petites pièces de théâtre.

Ce projet magnifique, permettant de mettre en valeur notre patrimoine et notre culture à travers les propositions des enfants, nous a été amené par la Commission du patrimoine. Il a été porté par Mme Marie-Françoise Perruchoud-Massy, que je profite de remercier, en collaboration avec la HES-SO Valais-Wallis et la HEP-VS.

La HEP-VS avait notamment pour mission de s'assurer de la compatibilité de ce projet avec le PER (Plan d'études romand) afin que les objectifs d'apprentissage soient garantis. Collaboration, communication, pensées créatrices sont des ca-

pacités transversales que les élèves sont amenés à développer au cours de leur scolarité. Quoi de plus efficace que d'apprendre en s'amusant pour ensuite transmettre les connaissances acquises à d'autres.

Je souhaite remercier nos enseignantes et notre enseignant de Vercorin, ainsi que notre responsable des écoles primaires, j'ai apprécié leur esprit d'ouverture et leur motivation à adhérer à ce projet exigeant mais au combien porteur et fédérateur. Un grand bravo aux enfants pour leur travail tout au long de l'année scolaire, ils ont su transmettre, à tous les participants, leur savoir sur les lieux emblématiques du village.

Une journée riche en émotions qui restera gravée dans la mémoire de nos jeunes, de leurs proches et de toutes les personnes présentes.

Voir également aux pages 26 et suivantes.

STRUCTURES D'ACCUEIL ; L'UAPE FAIT PEAU NEUVE

L'UAPE prendra ses quartiers dans le bâtiment scolaire dès le 17 juillet 2023. En complément des deux nouvelles salles de classe nécessaires aux besoins de nos écoliers, un nouvel espace a été pensé pour accueillir les élèves en dehors des horaires scolaires. Les enfants n'auront plus à se déplacer entre les structures (école-UAPE). Tout sera centralisé dans le bâtiment scolaire, ce qui permettra d'offrir une plus grande sécurité dans un périmètre optimisé et augmentera l'autonomie des enfants.

Les nouveaux locaux permettront d'accueillir jusqu'à 72 enfants contre 48 actuellement. Avec ce nombre de places confortables, la prise en charge des enfants fréquentant la structure de manière irrégulière sera facilitée. D'autre part, lorsque l'UAPE de Vercorin est fermée, les mercredis et les vendredis, les enfants de Briey et de Vercorin pourront, au besoin, être accueillis dans les locaux de Chalais.

Concernant la crèche située dans l'immeuble Vitaé, la capacité maximale de 32 places n'est pas



encore atteinte. L'équipe éducative souhaite encourager les accueils dit de socialisation qui permettent aux enfants rentrant à l'école en août 2024 de découvrir la vie en collectivité durant des demi-journées. Ces accueils favorisent l'acquisition de compétences sociales qui ensuite facilitent l'entrée à l'école.

De jolis projets ont été concrétisés comme les journées au jardin, les ateliers axés sur le mouvement ou la créativité. Le projet intergénérationnel qui propose des échanges entre les enfants et les pensionnaires du home a été relancé.

Quant à la nurserie, les places sont toujours très prisées. Des inscriptions pour le mois de janvier 2024 sont déjà enregistrées. Il vaut mieux s'y prendre à l'avance pour réserver sa place, le taux d'occupation pour la rentrée est déjà de 85%.

LE CSP DU VALLON EN ACTION

Le 29 avril a eu lieu à Réchy le cours de printemps des sapeurs-pompiers du Vallon. Les exercices se sont déroulés sur différents postes disposés le long des rives de la Rèche.

Malgré la pluie tombée en abondance ces derniers temps, les feux de forêt restent cette année encore, et pour les années à venir, une préoccupation majeure. Nos sapeurs-pompiers ne ménagent pas leurs efforts pour répéter les exercices et compléter leur formation.

En juillet dernier, l'auto-échelle du CSI d'Anniviers et celle du CSI de Sierre ont été testées à Vercorin. Nous constatons que ces grands véhicules ont du mal à se frayer un chemin à certains endroits. Des branches et haies en bordure de route ralentissent sensiblement leur passage. Si vous êtes propriétaires de parcelles le long de ces petites routes escarpées, pensez à tailler les branches qui peuvent gêner la progression des véhicules d'urgence. En cas d'intervention réelle, chaque minute compte.

BONNES VACANCES...

A toutes et tous je vous souhaite une excellente saison estivale, parsemée de fêtes et d'animations diverses, ce qui ne manque pas sur notre commune. Nous aurons ainsi peut-être l'occasion de nous rencontrer.

A bientôt.

◀ Valérie Savioz



L'EMCR RECRUTE...

Le saviez-vous ?

Pour faire face aux catastrophes ou situations extraordinaires, les communes de Saint-Léonard, Grône, Chalais et Chippis ont fondé, il y a plusieurs années, l'État-Major de conduite régional Lienne-Navizence (EMCR Li-Na).

Sur la base d'analyses de risques, des citoyens de chaque commune se rencontrent plusieurs fois par année pour lister les mesures à prendre en cas de catastrophe.

Rôle de l'EMCR :

- Informer la population et les médias ;
- Prévoir un abri sûr pour les personnes évacuées ;
- Organiser l'évacuation de la population exposée à un risque important ;
- Limiter les dégâts aux infrastructures et bâtiments ;
- Coordonner les actions des différents intervenants.

L'EMCR est à la recherche de personnes motivées, qui souhaitent s'engager pour le bien de la collectivité.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à écrire à : emclina@gmail.com

Comptes 2022

PRÉAMBULE

Les comptes de la Commune de Chalais qui vous sont présentés sont les premiers au format MCH2. Ce changement fondamental dans la présentation des comptes avait déjà été abordé lors des précédentes publications relatives aux comptes 2021 et au budget 2022. Le retraitement de certains postes du bilan entre patrimoine administratif et financier n'est pas sans conséquence sur les critères d'endettement notamment. Soucieux de cet élément spécifique, la commune a poursuivi son désendettement en 2022 par des amortissements ordinaires d'emprunts et certains reclassements de postes au bilan conformes aux nouvelles prescriptions. En 2023, le désendettement devrait se consolider avec un montant estimé à environ CHF 5'000'000.- pour nous ramener à une situation beaucoup plus acceptable à court terme. Les comptes 2021 ont été retraités au format MCH2 pour permettre une comparaison entre les exercices. Au compte de fonctionnement il peut cependant s'avérer que la comparaison ne soit pas pertinente à 100% en raison de la création de comptes supplémentaires en 2022. Encore un mot pour vous dire que ce changement de norme comptable a été couplé avec la migration sur un nouveau logiciel comptable pour la tenue de la comptabilité générale, 2022 fut donc une année bien remplie pour le Service communal des finances.

MESSAGE INTRODUCTIF

C'est avec plaisir que nous pouvons qualifier les comptes 2022 de la Commune de Chalais comme très bons. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 4'709'388.86 (budget CHF 2'058'300.-) en progression de CHF 2'070'139.28 par rapport à 2021. Cette bonne performance s'explique partiellement par les deux effets bénéfiques que sont des revenus supérieurs et des charges inférieures qu'attendus au budget. Les écarts significatifs (supérieurs à CHF 50'000.-) sont relevés plus loin dans ce rapport annuel.

L'autre élément fondamental pour expliquer la progression de la marge d'autofinancement réside dans le fait que l'amortissement 2021 de la participation de la commune dans Télévercorin SA à hauteur de CHF 2'608'400.-, par son classement antérieur dans le patrimoine financier, impactait la marge. Au 31.12.2022, cette participation figure au patrimoine administratif du bilan pour CHF 1'000'000.- et aucun amortissement complémentaire n'a été opéré.

A part le changement de manuel comptable, l'exercice 2022, contrairement aux deux exercices précédents marqués par une donation et une décision de justice relative à l'imposition des

sociétés hydro-électriques, ne recèle pas d'éléments que nous pourrions qualifier d'extraordinaires.

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2022 lors de sa séance ordinaire du 16 mai 2023.

RESULTATS

Les comptes 2022 de la commune bouclent, après affectation d'un montant de CHF 2'500'000.- à la réserve de politique budgétaire, avec un résultat final de CHF 361'521.71 (2021 CHF 467'869.28) pour un budget de CHF 486'300.- et une marge d'autofinancement de CHF 4'709'388.86 (2021 CHF 2'639'249.58) pour un budget de CHF 2'058'300.-.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement avant amortissements comptables présente un total de revenus de CHF 19'023'822.83 et de charges de CHF 14'314'433.97. Ce résultat a permis des amortissements ordinaires à hauteur de CHF 1'278'519.30 (budget CHF 1'572'000.-) en diminution de CHF 736'055.51 par rapport à 2021. Cette différence s'explique par l'introduction du MCH2 comportant des amortissements différenciés en fonction de la nature des immobilisations et l'abandon du taux d'amortissement unique de 10% pratiqué jusqu'alors. Les taux d'amortissement pratiqués sont mentionnés dans nos principes de présentation des comptes faisant partie intégrante de l'annexe aux comptes officiels.

La présentation des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes du 05.02.2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16.06.2004 (OGFco).

L'aperçu des éléments du compte annuel ci-après présente de manière condensée les principaux états financiers de l'exercice.

CHARGES

Le total des charges de fonctionnement se monte à CHF 18'835'656.83.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après :

a/ Cet écart s'explique notamment par le fait qu'un montant de CHF 53'000.- figurait au budget pour l'installation d'un Wifi et que ces travaux ont pu être réalisés à moindre coût. Les autres dépenses de cette position ont globalement été inférieures aux prévisions budgétaires également.

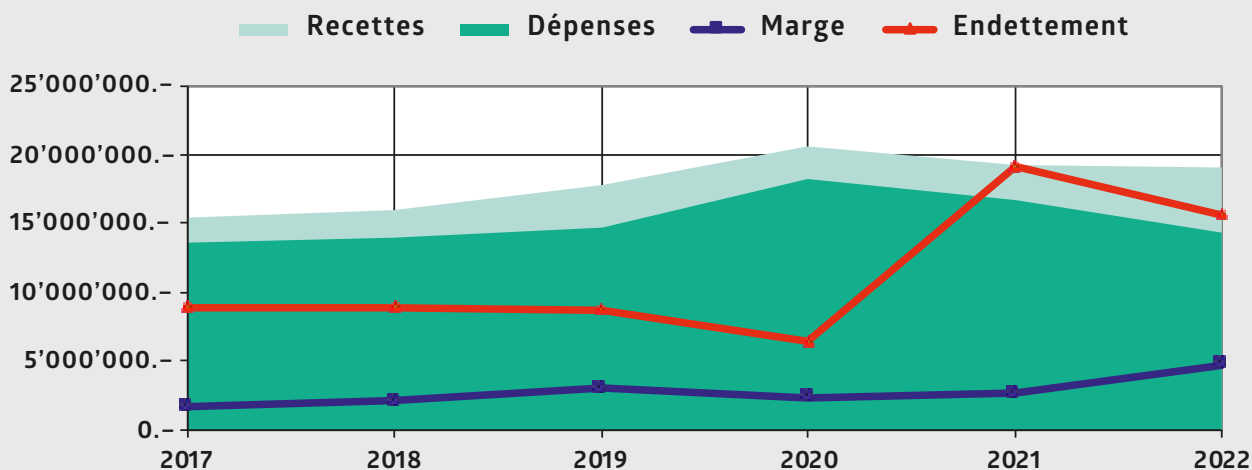
- b/ L'excédent de dépenses provient du fait que la commune, à l'instar du canton, a dû prendre partiellement en charge la couverture de déficit 2021 des EMS due au COVID-19. Cet élément n'était pas connu lors de l'établissement du budget.
- c/ A réception de la facture annuelle des régimes sociaux de l'Etat du Valais, nous avons eu la bonne surprise de constater que notre charge concernant ce poste était inférieure de quelques CHF 65'000.- à nos prévisions budgétaires.
- d/ Alors que nous avons enregistré un dépassement de CHF 112'949.- en 2021 pour un budget identique de CHF 275'000.-, en 2022 les dépenses sont inférieures de CHF 136'620.- au budget. Ces grandes variations peuvent se justifier par les quantités de neige tombées et surtout par la fréquence des précipitations.
- e/ Le différentiel de CHF 249'547.- provient du transfert au bilan du bénéfice 2022 du service autofinancé de l'eau potable. Les services autofinancés sont dès lors comptabilisés conformément aux normes comptables en vigueur.
- f/ Cette position consiste en une répartition des charges d'intérêts effectifs attribuées aux services autofinancés en fonction des investissements consentis et des charges effectives de ces services. Une appréciation précise de ce poste n'est pas toujours aisée, d'où cette différence favorable de CHF 65'470.-.
- g/ La participation de la commune aux comptes 2022 de la STEP de Granges sont inférieurs de CHF 66'466.- à la prévision qui nous avait été fournie lors de l'établissement du budget 2022.
- h/ Il s'agit du transfert du bénéfice 2022 de CHF 235'612.- du service autofinancé du traitement des déchets au bilan. Nous vous renvoyons également à l'explication fournie sous la lettre e.
- i/ Cet écart de CHF 261'280.- s'explique par le fait qu'un amortissement de CHF 261'000.- avait été planifié au budget 2022. La participation de la commune dans Télévercorin SA, qui figure dorénavant dans le patrimoine administratif pour un montant de CHF 1'000'000.-, ne justifie pas, économiquement, d'amortissement complémentaire.

Charges	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Remarque
2 Enseignement et formation – Ecole primaire – Ecole de Chalais – Entretien bâtiment	118'340.-	180'700.-	-62'360.-	a
4 Santé – Financement EMS - Soins longue durée	275'176.-	210'000.-	65'176.-	b
5 Prévoyance sociale – Aide sociale	227'607.-	292'800.-	-65'193.-	c
6 Trafic – Déblaiement des neiges	138'380.-	275'000.-	-136'620.-	d
7 Protection et aménagement de l'environnement – Attribution financements spéciaux EP	249'547.-	-	249'547.-	e
7 Protection et aménagement de l'environnement – Intérêts imputés	44'530.-	110'000.-	-65'470.-	f
7 Protection et aménagement de l'environnement – STEP Granges	420'534.-	487'000.-	-66'466.-	g
7 Protection et aménagement de l'environnement – Attribution financements spéciaux HY	235'612.-	-	235'612.-	h
8 Economie publique – Amortissements ordinaires	51'720.-	313'000.-	-261'280.-	i
9 Finances et impôts – Pertes sur débiteurs	169'535.-	310'000.-	-140'465.-	j
9 Finances et impôts – Intérêts des dettes à court terme	57'375.-	1'000.-	56'375.-	k
9 Finances et impôts – Intérêts des dettes à long terme	230'511.-	320'000.-	-89'489.-	l
9 Finances et impôts – Intérêts imputés	-72'571.-	-174'000.-	-101'429.-	m
9 Finances et impôts – Amortissement titres patrimoine financier	-	169'000.-	-169'000.-	n
9 Finances et impôts – Amortissement immeubles patrimoine financier	55'000.-	-	55'000.-	o
9 Finances et impôts – Attribution à la réserve de politique budgétaire	2'500'000.-	-	2'500'000.-	p

- j/ La globalité des pertes sur débiteurs est inférieure de CHF 140'465.- au montant qui était alloué au budget, ce qui, en soi, est une relative bonne nouvelle. Le suivi du contentieux et du poste « débiteurs » du bilan reste une préoccupation permanente.
- k/ Globalement, les intérêts payés aux bailleurs de fonds de la commune sont inférieurs de CHF 33'114.- par rapport au budget. Cet écart négatif de CHF 56'375.- est dû à une estimation erronée entre intérêts à court terme et long terme lors de l'établissement du budget.
- l/ Selon l'explication de la lettre k, cet écart bénéfique de CHF 89'489.- compense l'écart susmentionné de CHF 56'375.-.
- m/ En corrélation avec l'explication fournie sous la lettre f, il s'agit des intérêts imputés aux services autofinancés qui sont inférieurs de CHF 101'429.- à la prévision budgétaire.
- n/ Le budget 2022 prévoyait un amortissement des titres du patrimoine financier pour CHF 169'000.-. Les titres figurant encore au patrimoine financier du bilan au 31.12.2022 le sont, pour mémoire, pour un montant de CHF 17.-.
- o/ A contrario de la lettre n, aucun amortissement des immeubles du patrimoine financier n'avait été prévu au budget. Bien que les principes du MCH2 ne nous invitent pas à le faire, une approche prudente et justifiée économiquement nous a incité à amortir de CHF 55'000.- les bâtiments de La Postale et La Forge.
- p/ Les bons résultats 2022 ont incité le Conseil municipal à verser la somme de CHF 2'500'000.- à ce nouvel outil introduit par le MCH2 qu'est la réserve de politique budgétaire. A l'avenir, en fonction des résultats comptables, le Conseil municipal pourra approvisionner ou puiser dans ce fonds pour équilibrer les résultats annuels et soutenir les investissements conséquents à réaliser ces prochaines années.

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	13'712'800.-	13'913'353.-	14'791'114.-	18'259'166.-	16'700'023.-	14'314'434.-
Recettes	15'417'109.-	16'016'117.-	17'798'419.-	20'631'016.-	19'339'273.-	19'023'823.-
Marge	1'704'310.-	2'102'764.-	3'007'305.-	2'371'850.-	2'639'250.-	4'709'389.-
Endettement	8'978'553.-	8'913'876.-	8'756'865.-	6'452'213.-	19'168'076.-	15'635'334.-



En ce qui concerne les positions en lien avec la masse salariale 2022, le budget a été globalement respecté et aucun écart significatif n'est à relever.

REVENUS

Le total des recettes de fonctionnement se monte à CHF 19'023'822.83.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après :

a/ Ce revenu de CHF 89'537.- concerne une subvention reçue de l'Etat du Valais en lien avec divers travaux concernant l'aménagement du territoire et la LAT de ces derniers exercices. Il avait été renoncé à porter un montant au budget car nous n'étions pas en mesure de chiffrer la subvention à recevoir.

b/ Dans un contexte énergétique global sous tension et une forte volatilité des prix de l'électricité, les prévisions dans ce domaine particulier sont délicates. Les estimations qui nous avaient été communiquées par OIKEN SA se sont révélées trop optimistes par rapport à leur réalisation.

c/ Les recettes fiscales directes des personnes physiques sont globalement supérieures de CHF 328'125.- à nos prudentes prévisions. Nous constatons cependant une diminution de l'impôt sur le revenu, il s'agit vraisemblablement de l'effet du COVID-19 qui se fait sentir à retardement. Cette baisse est compensée par une augmentation de recettes de l'impôt sur la fortune et l'impôt forfaitaire notamment. Cette situation doit nous inciter à une certaine vigilance dans l'établissement de nos futurs budgets.

Aperçu du compte de résultats et investissements

2022

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	14'314'434
Revenus financiers	+ fr.	19'023'823
Marge d'autofinancement	= fr.	4'709'389

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	+ fr.	4'709'389
Amortissements ordinaires	- fr.	1'278'519
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- fr.	742'704
Prélèvements sur les financements spéciaux	+ fr.	173'356
Attribution au capital propre	- fr.	2'500'000
Excédent de revenu (+) ou de charges (-)	= fr.	361'522

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	2'049'303
Recettes	- fr.	435'518
Investissements nets	= fr.	1'613'786

Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	4'709'389
Investissements nets	- fr.	1'613'786
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement	= fr.	3'095'603

- d/ Les autres impôts directs des personnes physique indiquent un montant de CHF 641'661.- supérieur au budget. C'est notamment le fait de l'impôt sur les gains immobiliers supérieur de quelque CHF 197'000.- par rapport à 2021. Les droits de mutations sont également supérieurs de quelque CHF 250'000.- au budget. Le caractère, qui peut se révéler exceptionnel et très aléatoire, de ces positions doit également nous inciter à la prudence pour l'avenir.
- e/ En ce qui concerne la perception des impôts des personnes morales, nos prévisions étaient vraisemblablement trop frileuses pour ce qui est de l'impôt sur le bénéfice, supérieur de quelque CHF 700'000.- au budget. Pour l'heure, nous n'avons pas senti les effets du COVID-19 et de l'introduction de la RIE3 que nous redoutions. Ces recettes globales sont cependant en baisse de quelque CHF 500'000.- par rapport à 2021, année que nous pouvons qualifier d'exceptionnelle de par l'imposition rétroactive 2009-2019 d'une société sise sur notre territoire.
- f/ Le budget 2022 ne prévoyait pas de distinction entre la perception du dividende du patrimoine financier et administratif, distinction effectuée dans les comptes. De manière globale, les dividendes étaient budgétés à hauteur de CHF 120'000.- et ils ont été de CHF 177'653.-.
- g/ Idem que l'explication fournie sous lettre f.

Revenus	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Remarque
7 Protection et aménagement de l'environnement – Etat du VS – Aménagement du territoire	89'537.-	-	89'537.-	a
8 Economie publique – Ventes d'électricité	163'596.-	246'000.-	-82'404.-	b
9 Finances et impôts – Perception des impôts divers - Personnes physiques	9'413'625.-	9'085'500.-	328'125.-	c
9 Finances et impôts – Autres impôts directs	1'661'661.-	1'020'000.-	641'661.-	d
9 Finances et impôts – Perception des impôts divers - Personnes morales	1'111'382.-	480'000.-	631'382.-	e
9 Finances et impôts – Dividende patrimoine administratif	120'836.-	-	120'836.-	f
9 Finances et impôts – Dividendes	56'817.-	120'000.-	-63'183.-	g

Compte de fonctionnement par tâche	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'136'903	42'523	1'221'200	20'000	1'039'796	38'676
Ordre et sécurité publics, défense	772'037	173'668	792'900	179'300	748'193	165'358
Formation	3'433'349	193'810	3'554'700	205'700	3'230'318	189'571
Culture, sports et loisirs, église	1'174'941	69'972	1'108'000	72'300	1'029'693	95'518
Santé	590'762	-	567'000	-	638'981	-
Prévoyance sociale	2'079'279	14'065	2'123'200	13'600	2'149'963	13'700
Trafic et télécommunications	2'387'831	105'901	2'609'700	96'200	2'633'634	67'270
Protection et aménagement de l'environnement	3'01'6727	2'732'323	2'673'100	2'536'500	3'197'470	2'600'905
Economie publique	1'039'994	927'089	1'226'000	851'100	1'067'820	737'920
Finances et impôts	3'203'835	14'937'829	843'400	13'230'800	3'282'919	15'577'740
Total des charges et des revenus	18'835'657	19'197'179	16'719'200	17'205'500	19'018'787	19'486'657
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	361'522		486'300		467'869	

AMORTISSEMENTS

Les amortissements du patrimoine administratif se montent à CHF 1'278'519.28, en diminution de CHF 736'055.53 par rapport à l'exercice précédent. Comme déjà explicité antérieurement, cette différence significative est due à l'introduction du MCH2. Il est dorénavant pratiqué un amortissement différencié en fonction des immobilisations aux taux principaux de 7% ou 8% et non plus au taux minimal imposé de 10%. Pour ce qui concerne les bâtiments du patrimoine financier, par principe de prudence, il a été procédé à un amortissement de respectivement CHF 50'000.- et CHF 5'000.- sur les bâtiments de La Postale et de La Forge, ce qui est comparable aux amortissements 2021. Aucun amortissement n'a été pratiqué sur les titres du patrimoine administratif, à savoir les participations dans Télévercorin SA figurant au bilan pour CHF 1'000'000.- et OIKEN SA pour CHF 1'130'000.-. Sur la base des bilans de ces sociétés et, conformément aux principes MCH2, aucun amortissement complémentaire ne se justifiait de manière économique.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements affiche des dépenses brutes CHF 2'049'303.40 couvertes à hauteur de CHF 435'517.55 par des recettes, pour donner un investissement net de CHF 1'613'785.85. Le financement des projets a été assuré à 291.8% par la marge d'autofinancement de l'exercice et l'excédent de financement se monte à CHF 3'095'603.01.

Les principaux investissements réalisés, ainsi que les écarts significatifs, vous sont présentés ci-dessous :

- Le transfert des bureaux communaux dans l'ancienne UAPE, pour un montant de CHF 321'892.-, afin de permettre l'aménagement de deux nouvelles salles de classes et la nouvelle UAPE dans les désormais anciens bureaux communaux. Cette décision du Conseil municipal a été présentée en Assemblée primaire du mois de décembre 2022 et explicitement acceptée par l'approbation du budget 2023 et des

Comptes des services publics**2022****Eau potable**

Investissement net 2022	253'286.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2022	482'833.-
Amortissement 2022	-233'286.-
Versement au financement spécial	249'547.-
Report solde 2021 financement spécial	73'146.-
Total du compte financement spécial	322'693.-

Egouts

Investissement net 2022	26'486.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2022	136'373.-
Amortissement 2022	-87'486.-
Versement au financement spécial	48'887.-
Report solde 2021 financement spécial	-41'084.-
Total du compte financement spécial	7'803.-

Hygiène

Investissement net 2022	31'775.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2022	262'386.-
Amortissement 2022	-26'775.-
Versement au financement spécial	235'612.-
Report solde 2021 financement spécial	221'733.-
Total du compte financement spécial	457'345.-

- montants encore alloués pour ce transfert lors de l'exercice en cours actuellement. A cette fin, il a été fait recours au budget de CHF 300'000.-, initialement prévu pour des études de la nouvelle salle polyvalente, qui a été transféré du dicastère Formation à celui de l'Administration générale.
- La participation communale au réseau des routes cantonales pour CHF 47'589.- est inférieure de CHF 152'411.- au budget, en compensation du fort dépassement qui avait été constaté en 2021 (CHF 297'521.-). En effet, des travaux initialement planifiés sur deux ans avaient été intégralement réalisés et facturés en 2021.
 - Pour ce qui concerne les routes communales, le montant de CHF 146'528.-, inférieur de CHF 203'472.- au budget, s'explique notamment par le fait que les travaux de la réfection de la route du Ban n'ont pas nécessité le remplacement de caissons qui ont été considérés comme encore utilisables plusieurs années.
 - En terme de recettes d'investissement, les raccordements au réseau d'eau potable des nouvelles constructions se montent à seulement CHF 29'285.- (2021 CHF 96'496.-) pour un budget de CHF 80'000.-.
 - Comme pour le point précédent, les raccordements au réseau d'eaux usées ont rapporté CHF 28'760.- (2021 CHF 96'383.-) pour un montant budgété à CHF 80'000.-.
 - Torrents, bisses et canaux – les dépenses d'investissement se sont montées à CHF 462'476.- pour un montant budgété à CHF 600'000.-. Ces dépenses concernent essentiellement la finalisation du dépotoir de la Rèche ainsi que le torrent des Taillis. Dans la même rubrique, les subventions reçues ou à recevoir de l'Etat du Valais se sont montées à CHF 439'554.-, soit CHF 49'554.- supérieures au budget.
 - Enfin, divers terrains ont été acquis pour un montant de CHF 144'057.- (budget CHF 200'000.-) et des terrains réalisés pour un montant de CHF 6'790.-.

Le compte d'investissements par tâches vous est présenté ci-dessous.

COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics affichent un gain de financement global de CHF 560'038.-. En détail, le compte «Eau potable» présente un bénéfice de CHF 249'547.-, celui des «Egouts», un bénéfice de CHF 48'887.- et le compte «Hygiène»

Compte des investissements par tâche	Comptes 2022		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	321'892	-	-	-
Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-
Formation	15'458	-	313'000	-
Culture, sports et loisirs, église	449'687	-	455'000	-
Santé	2'799	-	3'000	-
Prévoyance sociale	18'461	-	18'500	-
Trafic et télécommunications	270'994	-43'985	640'000	82'500
Protection de l'environnement et aménagement territoire	973'291	479'502	1'252'000	550'000
Economie publique	-3'280	-	-	-
Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	2'049'303	435'518	2'681'500	632'500
Excédent de dépenses		1'613'786		2'049'000
Excédent de recettes		-		-

un gain de CHF 235'612.-. Du fait que le service des eaux usées soit bénéficiaire en 2022, le déficit 2021 à hauteur de CHF 41'084.- a pu être amorti et il ressort du bilan au 31.12.2022 un financement spécial de CHF 7'803.-. Les trois services autofinancés sont ainsi correctement couverts au bilan (détail en page 19).

BILAN

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 361'522.- et après affectation de CHF 2'500'000.- à la

réserve de politique budgétaire, les fonds propres de la commune s'élèvent à CHF 13'333'433.-. L'endettement net se monte à CHF 15'635'334.-, soit CHF 4'218.- par habitant. Comme déjà mentionné, vos autorités ont la préoccupation d'améliorer le critère d'endettement et certaines décisions dans ce sens déjà actées devraient sensiblement améliorer cet aspect lors de la présentation des comptes 2023 déjà.

Le bilan au 31 décembre 2022, après retraitement de certains postes conformément aux principes MCH2, se présente comme suit :

Aperçu du bilan		Etat 1.1.2022	Etat 31.12.2022
1 Actif		45'706'612	47'969'106
Patrimoine financier		16'462'617	19'000'340
100	Disponibilités et placements à court terme	4'982'639	5'627'683
101	Créances	3'492'205	4'517'854
102	Placements financiers à court terme	3'000'600	4'500'600
104	Actifs de régularisation	2'270'800	1'399'523
107	Placements financiers	17	466'679
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	2'543'001	2'488'001
109	Créances envers les financements spéciaux	173'356	-
	Patrimoine administratif	29'243'995	28'968'767
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	17'730'000	18'093'267
142	Immobilisations incorporelles	499'995	-
144	Prêts	8'535'000	8'424'500
145	Participation capital social	2'130'000	2'130'000
146	Subventions d'investissement	349'000	321'000
2 Passif		45'706'612	47'969'106
Capitaux de tiers		35'630'693	34'635'674
200	Engagements courants	1'915'775	3'496'458
201	Engagements financiers à court terme	-	5'112'000
204	Passifs de régularisation	3'067'133	1'003'430
205	Provisions à court terme	838'536	838'536
206	Engagements financiers à long terme	27'668'350	22'044'350
208	Provisions à long terme	600'000	600'000
209	Engagements envers financements spéciaux et capitaux tiers	1'540'899	1'540'899
	Capital propre	10'075'919	13'333'433
29	Capital propre	10'075'919	13'333'433

INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS

Malheureusement, la présentation des indicateurs est moins visuelle que par le passé et son fameux graphique en « toile d'araignée ». Vous trouverez ci-après l'intégralité des indicateurs de l'Etat du Valais. Globalement les indicateurs de la Commune de Chalais peuvent être qualifiés de satisfaisants hormis ceux en lien avec l'endettement comme déjà spécifié auparavant.

INFORMATIONS ANNEXES AUX COMPTES

- Tableau synoptique des crédits d'engagement utilisés et encore disponibles (art. 30, al. 2, litt. D, OGFco) : - **néant**
- Tableau des crédits complémentaires (art. 30, al. 2, litt. E, OGFco) : - **néant**
- Annexe au bilan (art. 30, al. 2, litt. J, OGFco) comprenant les engagements conditionnels, le tableau de flux de trésorerie et les principes de présentation des comptes.

CONSIDERATIONS FINALES

Les comptes 2022 de la Commune de Chalais peuvent être qualifiés, avec satisfaction, de très bons et permettent d'appréhender l'avenir avec une certaine sérénité. Cependant, les défis d'investissements qui attendent la commune à court terme sont nombreux en ce qui concerne les services publics et les routes ainsi que d'autres infrastructures cruciales telles que la salle polyvalente et l'école de Chalais par exemple. La préoccupation de votre Conseil municipal est de parvenir à réaliser ces projets pour vous offrir des conditions de vie agréables et prestations de qualité en maîtrisant les impacts financiers de ces divers projets.

Chalais, le 16 mai 2023

◀ Nicolas Derivaz / Sylvie Masserey Anselin

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2021	2022	
1. Taux d'endettement net (I1)	150.15 %	126.47 %	138.50 %
	mauvais	suffisant	suffisant
2. Degré d'autofinancement (I2)	93.51 %	291.82 %	165.65 %
	cas normal	haute conjoncture	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-1.13 %	0.48 %	-0.33 %
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	151.82 %	159.67 %	155.72 %
	mauvais	mauvais	mauvais
5. Proportion des investissements (I5)	21.22 %	12.52 %	17.43 %
	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	9.21 %	7.14 %	8.18 %
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	5'316	4'218	4'759
	endettement très important	endettement important	endettement important

COMMUNE DE CHALAIS – COMPTES 2022

	COMPTES 2022		BUDGET 2022		COMPTES 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	1'136'903.06	42'522.58	1'221'200	20'000	1'039'795.68	38'675.50
011 Législatif	5'169.10		8'700		10'453.80	
012 Exécutif	200'695.46		203'000		201'766.05	
021 Administration des finances et des contrib.	328'173.55	14'308.65	341'400		359'481.55	617.60
022 Services généraux	602'864.95	28'213.93	668'100	20'000	468'094.28	38'057.90
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	772'036.95	173'668.15	792'900	179'300	748'193.35	165'358.12
111 Police	321'750.80	10'820.00	322'600	12'000	315'544.30	10'830.00
120 Justice commune	3'000.00					
121 Justice district	10'450.00		10'000		9'982.00	
122 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	107'789.40		72'000		77'950.48	
129 Autres tâches de justice			600		150.00	
140 Questions juridiques	223'598.67	91'308.55	278'100	103'800	210'556.05	79'253.37
150 Service du feu	41'759.70	52'780.90	56'700	45'000	50'752.92	35'670.25
162 Défense civile	63'688.38	18'758.70	52'900	18'500	83'257.60	39'604.50
2 FORMATION	3'433'349.11	193'809.60	3'554'700	205'700	3'230'318.25	189'570.60
212 Degré primaire	2'458'696.22	153'882.55	2'618'900	161'400	2'318'885.50	148'891.40
213 Degré secondaire I CO	808'474.70	7'920.00	743'600	7'000	740'884.65	7'470.00
220 Ecoles spécialisées	30'079.29	180.00	58'000	300	33'486.20	360.00
230 Formation professionnelle initiale	26'099.15	12'804.90	30'000	15'000	27'406.10	13'108.05
251 Ecole de maturité gymnasiale	39'575.75	19'022.15	44'000	22'000	40'743.80	19'741.15
299 Formation non-mentionnée ailleurs	70'424.00		60'200		68'912.00	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE	1'174'940.58	69'971.80	1'108'000	72'300	1'029'693.41	95'517.50
321 Bibliothèques et littérature	150'283.94	12'216.00	160'200	14'000	145'365.81	13'972.00
322 Musique et théâtre	44'000.00		44'000		44'000.00	
323 Ecole de musique	38'979.00		15'000		17'634.10	
329 Culture, autres	160'330.36	25'845.50	178'600	27'000	102'514.30	27'093.40
341 Sports	184'467.17	15'260.00	156'900	14'500	174'777.70	14'730.00
342 Loisirs	363'307.50	16'650.30	333'300	16'800	332'298.75	39'722.10
350 Eglise catholique romaine	215'652.61		202'000		195'182.75	
351 Eglise réformée évangélique	17'920.00		18'000		17'920.00	

	COMPTES 2022		BUDGET 2022		COMPTES 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 SANTE	590'762.32		567'000		638'980.50	
412 Homes médicalisés et maison pour personnes âgées	426'710.72		405'000		481'375.85	
433 Service médical scolaire	125'158.20		119'500		118'237.35	
490 Santé publique	38'893.40		42'500		39'367.30	
5 PREVOYANCE SOCIALE	2'079'278.61	14'064.60	2'123'200	13'600	2'149'962.57	13'699.90
523 Foyers pour invalides	438'195.65		397'000		432'053.86	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	15'072.59	14'064.60	16'200	13'600	14'769.10	13'699.90
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	228'847.65		227'900		227'369.91	
543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires	11'183.43					
544 Protection de la jeunesse (en général)	20'118.00		15'300		12'900.00	
545 Prestations aux familles (en général)	1'095'637.83		1'134'000		1'232'612.03	
571 Aides supplémentaires			292'800		193'069.64	
572 Aide sociale (économique)	227'607.12					
574 Fonds cantonal pour l'emploi	42'616.34		40'000		37'188.03	
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	2'387'830.90	105'901.07	2'609'700	96'200	2'633'634.21	67'269.89
612 Parkings	46'067.04	101'199.37	48'300	80'600	46'390.01	83'629.59
613 Routes cantonales	258'307.80		272'500		248'664.25	
615 Routes communales	756'909.25	1'877.40	958'000	15'600	934'148.95	-22'784.60
617 Atelier et centre d'entretien	69'829.25		67'800		56'837.40	
622 Trafic régional	73'106.90		58'000		66'335.35	
623 Trafic d'agglomération	361'168.15		394'000		319'932.40	
634 Planification générale des transports	822'442.51	2'824.30	811'100		961'325.85	6'424.90
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3'016'726.65	2'732'322.57	2'673'100	2'536'500	3'197'470.21	2'600'905.26
710 Approvisionnement en eau	891'586.60	891'586.60	676'960	870'000	874'331.20	874'331.20
720 Traitement des eaux usées	750'409.61	750'409.61	756'740	680'000	738'490.11	738'490.11
730 Gestion des déchets	900'666.81	900'666.81	757'400	871'000	897'232.60	897'232.60
741 Corrections de cours d'eau	16'695.10	2'881.00	20'500	11'500	38'083.70	-5'875.50
771 Cimetières, crématoires (en général)	25'875.94	21'700.00	27'800	18'000	12'927.40	25'600.00
790 Aménagement du territoire	431'492.59	165'078.55	433'700	86'000	636'405.20	71'126.85

	COMPTES 2022		BUDGET 2022		COMPTES 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1'039'993.88	927'089.14	1'226'000	851'100	1'067'819.85	737'920.13
811 Administration, exécution et contrôle	2'723.20		3'800		3'449.05	
813 Améliorations de l'élevage	1'710.00		1'800		1'800.00	
814 Améliorations de la production végétale	22'262.10	26'133.05	16'000	25'000	13'999.70	27'397.20
819 Irrigation	-15'734.00	-1'742.00	30'000	2'600	129'526.00	26'700.00
820 Sylviculture	8'976.80		25'300		34'408.80	
840 Tourisme	800'663.96	729'143.20	903'800	570'000	660'733.60	573'381.90
850 Industrie, artisanat et commerce	81'737.15		82'000		71'995.00	
871 Electricité	134'859.22	173'554.89	153'300	253'500	151'907.70	110'441.03
890 Autres exploitations artisanales	2'795.45		10'000			
9 FINANCES ET IMPOTS	3'203'834.77	14'937'829.03	843'400	13'230'800	3'282'919.25	15'577'739.66
910 Impôts personnes physiques	254'141.00	11'272'641.74	88'000	10'290'500	84'738.05	11'186'680.40
911 Impôts personnes morales	208.35	1'237'291.75	300'000	600'000	36'333.30	1'720'293.55
930 Péréquation financière et compensation des charges		1'446'297.00		1'450'500		1'453'375.00
950 Quotes-parts, autres	522.75	373'368.95	2'000	274'700	949.40	278'739.06
961 Intérêts	325'287.08	306'398.62	237'000	302'000	329'471.20	595'667.13
963 Immeubles et titres du patrimoine financier	123'675.59	277'843.04	216'400	313'100	2'831'427.30	336'823.92
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs		23'987.93				6'160.60
990 Amortissement du patrimoine administratif existant	2'500'000.00					
TOTAL	18'835'656.83	19'197'178.54	16'719'200	17'205'500	19'018'787.28	19'486'656.56



UNE JOURNÉE DU PATRIMOINE AVEC L'ÉCOLE DE VERCORIN



Le 7 mai dernier, les écoliers de Vercorin ont présenté les fruits de leur travail durant l'année scolaire à une population venue en nombre.

Dans le cadre de ce projet, les élèves sont partis à la découverte de notre patrimoine local. Avec l'aide et l'engagement conséquent de leurs enseignants, nos jeunes se sont intéressés aux légendes, aux lieux emblématiques de notre village, à nos traditions et nos richesses parfois oubliées.

Le projet Patrimoine - Classes en action permet de:

- sensibiliser et stimuler le désir de découvrir des élèves, de la population locale et des visiteurs ;
- s'approprier l'identité historique locale ;
- présenter et transmettre les éléments du patrimoine, de l'histoire locale et des traditions aux nouvelles générations ;
- développer des compétences créatives et de communication.

Par leurs magnifiques prestations, nos élèves sont devenus les ambassadeurs de notre patrimoine. Ils l'ont mis en lumière, à travers leur regard, leur curiosité et leur imagination.

Le projet ne s'arrête pas là puisque tout le travail effectué sera collecté à des fins touristiques. Une application et des visites virtuelles seront mises à disposition de nos hôtes et résidents. Un tel projet, n'aurait pu se concrétiser sans le soutien de très

nombreuses personnes que nous souhaitons citer et remercier par cet écrit:

La commission du patrimoine et tout particulièrement Marie-Françoise Perruchoud-Massy qui est à l'origine de cette initiative. Elle l'a accompagnée en transmettant un grand nombre d'informations sur les éléments du patrimoine et en faisant le lien entre l'école et les propriétaires de biens patrimoniaux ;

Les enseignants et la direction de l'école de Vercorin : leur implication a été énorme et pleine d'enthousiasme. Sans leur formidable adhésion, un tel projet n'aurait jamais vu le jour ;

Les experts de la HEP, Samuel Fiez et Alexandre Solliard qui ont soutenu les enseignants durant toute l'année scolaire ;

Cristina Saviozzi de la HES-SO Valais-Wallis qui est à l'origine du concept de ce projet, l'a piloté dès son démarrage et assuré sa cohérence scientifique ;

L'EDHEA, dont les élèves en graphisme ont créé le logo du projet et Timothée Brossard, étudiant en master, qui préparera la vidéo et les photos de cette journée ;

L'école de couture de Sierre et l'entreprise Caméléon pour la confection et l'impression des beaux bandeaux turquoise ;

Toutes les personnes qui ont ouvert leurs lieux de mémoire: Mme Isabelle de Chastonay pour le Château de Courten, M. Martin Bettler pour le chalet Le Bosquet, M. Arnaldo Corvasce pour l'Hôtel d'Orzival, Mme Françoise Luisier et son conseil de fondation pour la Maison Edouard Vallet;

Un merci tout spécial à :

- Nicolas Perruchoud et Thierry Epiney qui ont écrit et composé le chant du patrimoine
- Arnaldo et Vèrène Corvasce qui ont financé la composition musicale de ce chant
- Catherine Lambert qui a coaché les enseignantes et les élèves pour tout le travail sur la laine au parc à moutons ainsi que Lucie Widmer et ses proches qui ont amené les moutons sur la place du village
- Philippe Siggen qui a construit le podium pour la légende des Deux Pauvres
- La société de développement par Michel Minnig, l'office du tourisme et Gil Soldati qui ont aidé à l'organisation de cette journée
- La Banque Raiffeisen de Sierre & Région, Vercorin Tourisme SA, le Bureau d'affaires touristiques et la Fondation Edouard Vallet pour leur soutien financier.

Que toutes les autres personnes, parents d'élèves et soutiens ponctuels qui n'auraient pas été cités trouvent également ici nos sincères remerciements !

Ce projet, qui devrait se poursuivre en pleine l'année prochaine, est le premier projet soutenu par le Fonds Donation. Le Conseil communal, avec la commission Institution et Population qui travaille sur l'affectation de ce fonds, avaient à cœur que cet incroyable élan de générosité laisse un héritage qui ne soit pas oublié dans la masse des investissements ordinaires. Ce projet symbolique, porté par nos enfants, sur notre histoire, notre patrimoine et qui laisse un témoignage vivant pour les générations futures remplit assurément cette mission.

Une capsule temporelle, insérée dans la pierre de la fontaine qui trône sur la place du village de Vercorin, accueillera les visuels, photos, films et écrits de cette journée. Notre fontaine abritera ainsi la mémoire de cette première journée du patrimoine fort réussie!

- ◀ Sylvie Masserey Anselin, Présidente
- ◀ Marie-Françoise Perruchoud-Massy
Commission du patrimoine



CHANT DU PATRIMOINE

Refrain :

Les choses du passé, c'est pas que pour les grands.
 Nous aussi on trouve ça très intéressant.
 Les gens dans le passé ont fait le présent.
 Nous garderons vivante la mémoire d'antan.
 Premier à recevoir des vacanciers,
 L'hôtel d'Orzival fut fondé par les sœurs Rey.
 Quelle vue sur la plaine et les glaciers !
 Rêve d'un noble, voici le château.
 L'un de ses cadrans dit : « Vivere memento ».
 Et la chapelle prie sous les bardeaux.
 Témoin de l'époque de l'élevage,
 Le parc à moutons sert à bien d'autres usages.
 Il est fini le temps des départs pour l'alpage.
 Vallet gravait des œuvres au burin.
 Il raconte à jamais les joies, les chagrins,
 Les travaux agricoles à Vercorin.
 Voici la Pierre Adieu et la Pierre du Sauvage.
 Les légendes sont pareilles à de vieux visages.
 Elles viennent du fond des âges,
 Sourient et parlent d'hier
 Avec un air plein de mystère.

Partition offerte par Véréne et Arnaldo Corvasce, Vercorin
 le 7 mai 2023

Chant Patrimoine

Paroles: Nicolas Perruchoud
 Musique: Thierry Epiney

Choœur $\text{♩} = 130$

Paroles : Nicolas Perruchoud - Musique : Thierry Epiney - Partition offerte par Véréne et Arnaldo Corvasce, Vercorin, le 7 mai 2023



QUELQUES TÉMOIGNAGES DE CETTE MAGNIFIQUE JOURNÉE

Témoignages des enfants de 1-2 H

Nous avons travaillé sur le Château de Vercorin (Maison de Courten) et la Chapelle St Louis.

Des photos anciennes de ces deux bâtiments nous ont donné le point de départ.

Après les avoir bien observées on s'est demandé si ces photos avaient été prises à Vercorin. Comme nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord, nous avons décidé de partir en exploration dans le village. Et oui, c'était bien notre village. Nous avons donc pris de nouvelles photos.

La maîtresse nous a donné le nom de ces édifices...

Bizarre, bizarre ... ! Pour nous, un château ne ressemblait pas à cette maison. On est allé chercher des livres, la maîtresse nous a même raconté une histoire, mais rien ne correspondait à notre Château de Vercorin !! Pas de pont-levis, pas de douves, pas de tour, ni de rois ou de princesses.... Pourquoi cette bâtisse s'appelaient-elle alors château ?? Nous sommes partis faire notre enquête.

C'est Monsieur Nicolas Perruchoud qui nous a donné des explications et Madame Antoinette Schär qui nous a renseigné sur le passé grâce à de nombreux objets anciens. Comme cette maison était grande et construite en 1777 par un homme qui avait de la fortune «le Comte de Courten», on l'a appelé Château. On a aussi appris que les volets avaient les mêmes couleurs que le drapeau qui flotte à côté du bâtiment ; les couleurs de la famille de Courten.

Nous avons nos réponses, mais maintenant on se demandait comment se passait la vie au Château à notre époque et non à celle du Comte de Courten.

Nous avons de la chance : enfant, la grand-maman d'une de nos camarades avait séjourné au Château lors de ses vacances d'été. C'est ainsi que Madame Vèrène Corvasce est venue nous raconter comment se passait la vie au Château à cette époque. On a pu lui poser toutes les questions qu'on voulait, c'était chouette !

On a aussi eu le témoignage de Madame Yolande Ballestraz sur les fêtes qui se déroulaient au Château. Et oui, on organisait des fêtes !!

Comme nous avons appris que lors de la Saint Boniface (fête patronale de Vercorin qui avait lieu le 20 juin), seuls les hommes pouvaient danser, nous voulions savoir si cette tradition perdrait encore. Madame Ballestraz nous a affirmé que non, les femmes peuvent danser à présent.

Alors nous aussi, on a voulu faire notre bal et nous vous avons présenté notre danse folklorique à cette magnifique journée du Patrimoine.

Que nous étions belles et beaux dans nos costumes !

Merci à toutes ces personnes pour leur aide précieuse.

Les élèves de la classe 1H-2H de Vercorin

Témoignages des enfants de 6 H :

Au début, je n'avais pas envie de participer à la journée patrimoine. Mais au fil des répétitions, j'ai aimé de plus en plus ce projet. C'était difficile parce qu'il fallait parler fort. Le jour du spectacle, j'avais le cœur qui battait très fort. Mais après je me suis sentie mieux. Enora

Au début, nous avons réparti les rôles et lu le texte. Certaines personnes sont venues en classe pour ce projet (Nicolas Perruchoud, Thierry Epiney et Samuel Rion). Nous sommes allés voir la fontaine où Luca devait se placer. Nous avons répété plusieurs fois (même en devoir !) jusqu'à ce qu'on connaisse notre texte par cœur. Après, nous avons joué les pièces en entier. Un mardi a eu lieu la générale. Dimanche, pour la vraie journée, on a fait deux représentations. La première fois, il y avait énormément de monde. J'ai appris que la fontaine des deux pauvres était construite en prasinite d'Evolène. Lenny

Nous avons beaucoup stressé lors de la première représentation. Après, c'est allé de mieux en mieux. Les deux pauvres était pour moi la pièce la plus drôle. Tout le monde a rigolé et n'en pouvait plus ! Le parc à moutons était bien, j'ai bien aimé les moutons parqués devant. Orzival c'était aussi super drôle et joli à voir. Le château, c'était le plus bel endroit. Les petits qui ont dansé étaient trop mignons. A 17h, on a chanté le chant final. C'était magnifique ! A 17h30 c'était l'apéro. J'adore. Alexis

A l'époque, les gens de Vercorin étaient très croyants et maintenant moins. Chaque soir, ils se racontaient des légendes et nous, les élèves de 5-6H, avons appris la légende des deux pauvres. C'est l'histoire d'une immense sécheresse. Comme elle persistait, le curé a pensé qu'il y avait trop de pêchés ! Mais un couple pensait autrement et se sont sacrifiés pour amener l'eau sur Vercorin. Malik

Tout au début, on s'est demandé ce que c'était le patrimoine et quand ça se passait. Une semaine plus tard, Nicolas Perruchoud est venu nous voir en classe. Il nous a raconté des légendes du village. Le lendemain, la maîtresse nous a dit : on va faire un théâtre sur ce thème. Une semaine plus tard, on a découvert les textes et on a choisi nos rôles. Il y avait des narrateurs, Cyprien et Elise, 4 habitants, un curé. On a commencé à répéter les scènes. Quelques jours plus tard, on a reçu nos costumes. Le jour J il y avait une centaine de personnes et la deuxième répétition beaucoup moins. A 17h, le chant final. J'ai reçu beaucoup de félicitations et même encore une semaine plus tard. Luca



Témoignages des élèves de 7-8 H :

J'ai beaucoup aimé faire ce projet. J'ai ressenti de l'excitation mais aussi du stress. J'ai pris beaucoup de plaisir à parler aux gens et raconter l'histoire du chalet Le Bosquet. L'organisation des visites guidées m'a apporté de la joie. **Moïra**

J'ai beaucoup aimé travailler sur ce projet. J'ai appris beaucoup de choses comme lire l'heure sur un cadran solaire, pourquoi sur la pierre de l'Adieu il est écrit adieu.... **Tiffany**

J'ai beaucoup aimé travailler sur ce projet patrimoine à Vercorin. J'ai aussi beaucoup aimé représenter Grand-maman Adélaïde. J'ai appris beaucoup de choses quand j'ai vu les présentations des autres classes. J'ai rencontré beaucoup de monde et j'ai pu visiter l'hôtel d'Orzival. **Amandine**

C'était trop cool !! j'ai adoré cette journée mais j'ai été un peu stressé au début. **Clarence**

J'aurais aimé être là mais j'étais chez ma sœur. **Sevan**

Quand je me suis rendu compte que c'était ma dernière représentation, j'étais triste, mais très contente de moi. **Elise**

J'ai eu beaucoup de stress, j'ai adoré. **Lucas**

Nous avons beaucoup travaillé sur ce projet et c'était génial. On a dû trouver des costumes adaptés et des accessoires. Nous avons même rencontré Georgette : une dame qui a travaillé à l'hôtel d'Orzival et le propriétaire M Corvasce. J'ai reçu plein de compliments et j'ai moi-même appris beaucoup de choses. Je remercie toutes les personnes qui ont participé à ce projet et celles qui nous ont aidés. **Jasmine**

Apprendre sur mon village en rigolant, j'ai ressenti beaucoup de joie à faire ce spectacle. **Zacharie**

Grâce à ce projet patrimoine, j'ai pu faire la connaissance avec une dame extraordinaire. Elle s'appelle Georgette et elle était très heureuse que je fasse son rôle au théâtre. **Méline**

J'ai appris plein de choses sur Vercorin et c'était super bien ! Merci à la commune de Chalais d'avoir financé ce projet. **Jeff**

Beaucoup de stress mais aussi beaucoup de joie de représenter mon grand-père Jean Fichet. **Alyss**

J'ai adoré faire ce projet avec toute ma classe. Ce projet m'a appris plein de choses sur Vercorin, c'était vraiment cool. **Mathys**

J'étais très fière de jouer le rôle de M. Corvasce. Je trouve qu'il m'a bien accueilli dans son hôtel. Une chose est sûre, ce dimanche 7 mai 2023 restera à jamais gravé dans ma mémoire. **Nina**

J'ai beaucoup aimé être joueur de curling. C'était une super journée. En plus, il y avait beaucoup de monde et cette journée restera dans ma mémoire. **Joël**

J'ai trouvé que c'était très bien et on s'est amusé, on a rigolé et voilà. **Lola**

C'était trop bien, une magnifique journée. Il faisait super chaud dans la salle du restaurant à Orzival et dans le costume de ski aussi ! **Tom**

Une magnifique expérience ! Je suis très fière d'avoir participé à ce projet. J'ai quand même eu un peu peur à la deuxième représentation car c'était bourré de monde. **Clémence**

Nous avons beaucoup travaillé pour cette journée et j'ai appris beaucoup de choses sur Vercorin et je suis triste que ce soit terminé. **Elia**

Cette journée nous a emmenés dans ce vieux et beau village où tant de choses se sont passées. Cette journée n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide de personnes comme les professeurs, les gens du village et aussi les parents des enfants et des élèves. **Emeline**

J'ai adoré sauf la deuxième représentation, j'ai stressé car il y avait énormément de personnes. J'ai aussi adoré la chanson finale. Malheureusement il a plu. **Camille**



Information

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

Libellé	Unité	Norme	Appréciation
Conductivité électrique (à 20°)	673 µS/cm		
pH mesuré au laboratoire	8.0	M : 6.8 – 8.2	
Dureté totale	40.0 °F		
Dureté carbonatée	12.7 °F		
Calcium	120.7 mg/l		
Ammonium	< 0.05 mg/l	max. 0.10	Conforme
Nitrite	< 0.01 mg/l	max. 0.10	Conforme
Carbone organique total	0.7 mg/l	max 2.0 mg/l	Conforme
Turbidité	1.1 ± 0.2 UT/F	max 1.0 UT/F	

Prélèvement du 8 janvier 2023 Réchy – Fontaine; Chemin de la Pierre

BILAN QUALITATIF

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

PROVENANCE DE L'EAU

Eau de la Réchy 80%
(Valeurs annuelles approximatives)

Eau de source 10%
Eau de la nappe phréatique 10%

TRAITEMENT DE L'EAU

Eau de la Réchy
Filtration et chloration

Eau souterraine
Aucune

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Administration communale:
027 459 11 11

L'EAU EST PRÉCIEUSE, NE LA GASPILLONS PAS

Nous vous communiquons, ci-après, les recommandations, restrictions ou interdictions qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'un risque de pénurie d'eau.

Le déclenchement des phases 2 et 3 sera communiqué à la population sur le site internet et le compte Facebook de la Commune et par un flyer tout ménage. D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

PHASE 1 : DEGRÉ 1

VERT
RESSOURCES ET DÉBITS
RÉSIDUELS
SUFFISANTS

- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
- Ne faites pas tourner les lave-vaisselle ou les lave-linge à moitié vides
- Réparez les robinets qui gouttent
- Préférez les douches aux bains
- Privilégiez les baignades dans les lacs et piscines publics
- Utilisez des techniques d'arrosages économes : réducteurs, goutte-à-goutte
- Récupérez et stockez les eaux de pluie pour l'arrosage
- Arrosez tôt le matin avant 8h00 ou le soir après 20h00
- Un arrosage de 20l/cm² (ou 2x10l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée

PHASE 2 : DEGRÉ 2

ORANGE
RESSOURCES ET DÉBITS
RÉSIDUELS
LIMITES

- Poursuivez l'application des recommandations de la phase 1
- Ne lavez pas vos véhicules à domicile, utilisez les installations professionnelles
- N'utilisez pas l'eau potable pour laver les surfaces extérieures, façades et terrasses
- N'arrosez pas vos pelouses et espaces verts avec l'eau potable entre 8h00 et 20h00
- Arrosez les petites surfaces des potagers à l'arrosoir et les grandes surfaces au goutte-à-goutte
- Le volume de l'eau prélevée dans les bisses d'irrigation est réduit au minimal nécessaire
- Les fontaines publiques à circuit ouvert sont coupées

PHASE 3 : DEGRÉ 3

ROUGE
RESSOURCES ET DÉBITS
RÉSIDUELS
INSUFFISANTS

- Poursuivez l'application des recommandations des phases 1 et 2
- Interdiction des prélèvements domestiques dans les cours d'eau
- Interdiction d'arroser à l'eau potable les pelouses et espaces verts
- Interdiction de remplir les nouvelles piscines
- Interdiction de remettre à niveau les piscines
- Interdiction de laver les surfaces extérieures, façades et terrasses
- Interdiction d'arroser les potagers entre 8h00 et 20h00

PRÉSENTATION DE CHALAIS JEUNESSE

Chalais Jeunesse est une association à but non lucratif fondée en 1973 par un groupe de jeunes de la commune. Elle perdure donc depuis près de 50 ans malgré les obstacles rencontrés au fil des années. La jeunesse s'est donnée pour but d'organiser des événements et des activités au sein de la commune afin de rassembler les générations et de renforcer la cohésion et l'entraide entre les jeunes gens de la commune. Elle compte entre 80 et 100 membres actifs.

Parmi les activités phares de notre association, se trouve le traditionnel camp des jeunes qui réunit durant une semaine plus d'une centaine de personnes dont 80 enfants de la commune pour un camp d'été à la montagne sous tente. En plus de cela et en suivant les saisons, nous organisons une chasse aux oeufs pour Pâques, la Slow Up, la tournée de St-Nicolas le 6 décembre, un film de Noël pour les enfants et la crèche vivante à la messe de minuit.

Nous essayons également d'organiser des sorties durant l'année pour nos membres comme Europapark, des journées de ski, de luge dans différentes stations de notre beau Valais.

En 2023, Chalais Jeunesse fêtera ses 50 ans. 50 ans d'histoires, de souvenirs et d'émotions. C'est pour cela que l'organisation des RJV 2023 semblait une évidence et nous tenait particulièrement à coeur. C'est une manière pour nous de nous réunir, de réunir toutes les générations qui ont participé à l'essor de notre Jeunesse et surtout de fêter ensemble nos 50 ans.

Un RJV ou rassemblement des jeunes valaisannes, est un événement important qui réunit la majorité des jeunes du Valais romand et du Haut Valais.

Le RJV est un événement festif qui se déroule en principe chaque année sur un week-end de trois jours vers la fin août. Cette manifestation a commencé en 2012, son but étant le rapprochement, la cohésion et l'esprit d'équipe entre les jeunes participantes mais aussi entre les membres des jeunes elles-mêmes.

Cette manifestation est rythmée par des concerts, des moments de partage autour d'un verre ainsi que par les traditionnelles joutes sportives qui offrent aux jeunes la possibilité

de s'affronter entre elles lors de jeux imaginés par la société qui accueille le RJV.

Le but final étant de remporter la coupe.

Ce RJV a pour but de fêter les 50 ans de Chalais Jeunesse ainsi que de passer un moment de convivialité. La manifestation aura lieu principalement sur la Place des Chevaliers avec de la restauration, un bar et une première scène puis la deuxième scène se trouvera vers le Kabaret.



Les joutes sportives se dérouleront sur le Parking des Crêtes.

Nous avons besoin du soutien de l'ensemble des citoyens de notre commune pour le bon déroulement de la manifestation. Nous recherchons activement des bénévoles pour la décoration, la construction des jeux, le montage ainsi que pour les RJV du 25 au 27 août 2023, puis pour le démontage. Vous pouvez vous inscrire directement en ligne ou auprès d'un membre du comité.



Le comité des RJV :

Présidente : Chloé Cotter-Pernet

Secrétaire : Loïc Vesta

Caissière : Chloé Robillard

Infrastructure : Tristan Robillard

Communication et marketing : Marie Bovey - Aurore Rion

Carnet de Fête et sponsoring : Ilyan Petoud

Animation : Loïc Morard

Sécurité : Baptiste Perruchoud

Bénévoles : Axel Gaudin

Subsistance et bar : Florent Perruchoud - Damien Cotter-Pernet

Jeux : David Crettol

Décoration : Léa Surmont

Photographe : Cassandra Devanthery



LE PROGRAMME

Vendredi 25 août 2023

- 17h : Accueil des jeunes
- 20h : Début des concerts
- 4h : Fermeture de la place de fête

Samedi 25 août 2023

- 8h-10h : Petit-déjeuner
- 9h : Début des joutes sportives
- 11h-12h : Apéro des jeunes
- 11h30 : Ouverture des stands de restauration
- Pause de midi
- 13h : Reprise des joutes sportives
- 18h30 : Fin des joutes sportives et apéros des présidents
- 20h : Début des concerts
- 4h : Fermeture de la place de fête



Dimanche 27 août 2023

- 8h-10h : Petit-déjeuner
- 9h30 : Début des joutes sportives
- 11h30 : Ouverture des stands de restauration
- 12h : Fin des joutes sportives
- Pause de midi
- 14h : Jeu des présidents
- 15h : Partie officielle et résultat
- 22h : Clôture de la manifestation

90 ANS DE CHARLES RIGOLET



Né à Fribourg, le 26 avril 1933, Charles Rigolet fera toutes ses classes dans ce canton.

A l'âge de seize ans, il entreprendra un apprentissage de décorateur étalagiste.

Papa de trois filles, Christiane, Chantal et Dominique qui est malheureusement décédée, il a la chance d'avoir cinq petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.

A cinquante ans, il rencontra Mme Jacqueline Gens ainsi que sa fille Christine. Mme Gens deviendra sa compagne. Elle gérait le restaurant du Signal à Crans-Montana. Charles travailla au restaurant et suivit des cours de cuisine à Lausanne-Ouchy.

Par la suite, ils reprirent ensemble le restaurant du Caveau du Rocher à Corin durant une dizaine d'années. En 2018, Charles perdit sa compagne avec qui il aura vécu durant trente-cinq ans.

Installé dans le village de Réchy depuis maintenant dix ans, M. Rigolet est très apprécié de ses voisins et bien entouré par sa famille.

EXPOSITION DE PATRICE TSCHOPP DU SAMEDI 5 AOÛT AU DIMANCHE 27 AOÛT 2023

Né à Chippis en 1955, Patrice Tschopp vit actuellement entre Sion et Vercorin. Tout jeune il s'est intéressé au dessin et à la peinture et a tissé des liens étroits avec des artistes confirmés. Depuis plusieurs années il crée ses propres œuvres sur papier. Pour sa première exposition il montre aujourd'hui plus de trente paysages dessinés au crayon, au fusain, à la sanguine, au pastel, à l'encre et à l'aquarelle. L'artiste agence ombres et lumières, juxtapose les noirs et les gris ou superpose les couleurs pour dégager volumes et formes, ménager des transitions, créer des contrastes et jouer des transparences. Somme toute, pour créer des ambiances propices à l'évasion vers de vastes horizons ou au contraire à l'immersion dans des coins de pays paisibles et silencieux.



MAISON BOURGEOISIALE DE VERCORIN

VERNISSAGE

samedi 5 août 2023 de 17h00 à 19h00

OUVERTURE DE L'EXPOSITION :

Vendredi de 16h00 à 19h00

Samedi de 10h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h00

Dimanche de 14h00 à 17h00

Nouveau roman de **GITA DEVANTHÉRY**

Gita Devanthéry est née en 1947 dans la commune de Chalais.

Passionnée de peinture, d'écriture, de musique, elle livre son deuxième roman :

«**Révélation à la Maison de Réchy**»

C'est un roman qui nous emmène à la rencontre de souvenirs heureux et douloureux avec des brins de vie ne formant qu'un clan, au-delà des terres et des mers, inscrits dans ce destin humain qui nous est de plus en plus difficilement supportable.

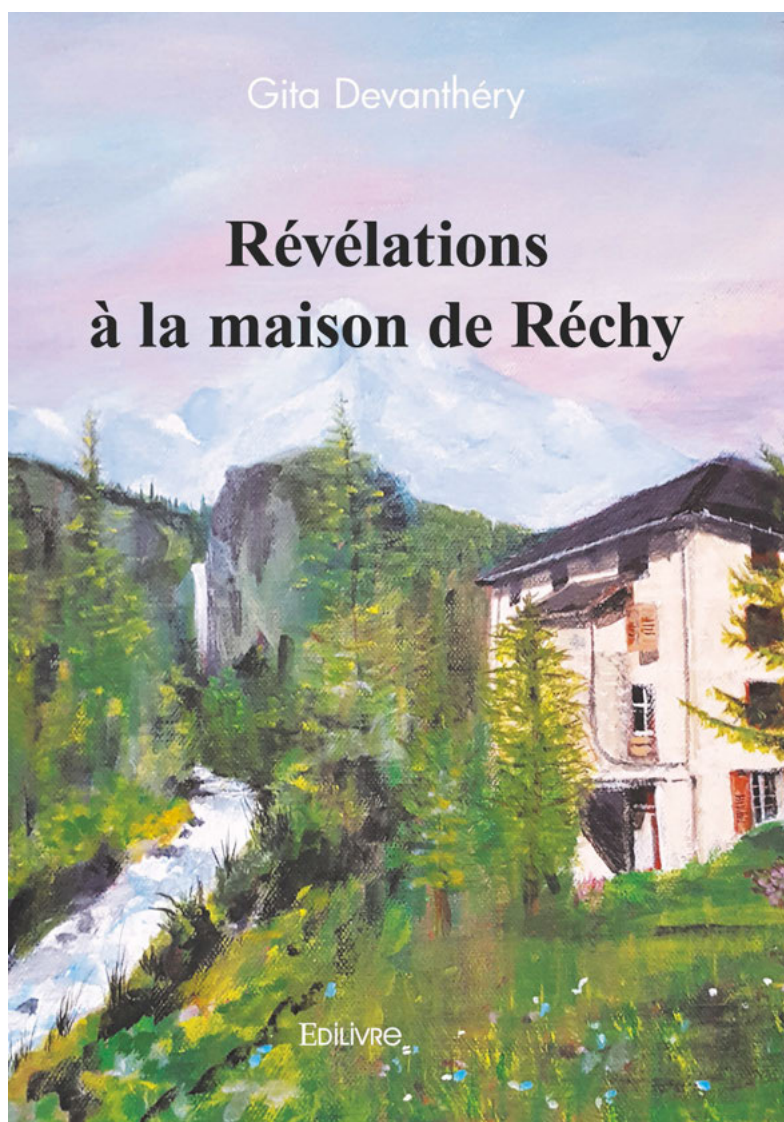
Heureusement, Aristote, le sage du Vallon de Réchy nous lance une clef du haut de son rocher : chaque animal est un éclat du miroir divin qu'il faut vénérer. Par amour, le miroir divin, brisé par la folie des hommes, est reconstitué.

Dans la foisonnante diversité et la profonde unité, laissez-vous embarquer dans les aventures de ce clan. Vous y trouverez sans doute la vérité du vôtre.

Une journée de dédicaces est prévue **le dimanche 10 septembre 2023** au Marché Santé Nature de Vercorin. L'artiste sera présente de 15h00 à 17h00, au stand de l'ASCAVE.

Gita Devanthéry exposera également ses peintures à la maison bourgeoise de Vercorin du 30 septembre au 28 octobre 2023. **Le vernissage aura lieu le samedi 30 septembre de 17h00 à 19h00.** Lors de ce vernissage, l'artiste dédicacera également son livre. Cet événement sera animé au handpan par le musicien Gaël Robert.

www.gita-devanthery.ch



LE MARCHÉ SANTÉ-NATURE

organisé par l'ASCAVE

aura lieu le dimanche 10 septembre 2023
au lieu du dimanche 23 juillet 2023

ALFRED ZUFFEREY FÊTE SES 90 ANS

Alfred Zufferey est né à Réchy le 14 mai 1933, il est le fils de Louise Séraphine Zufferey.

Il fut élevé par ses grands-parents car sa maman était mère célibataire. A cette époque, il était particulièrement compliqué de naître de père inconnu.

Quand Alfred eut quatre ans, sa maman se maria à M. Alphonse Devanthéry. Quatre frères et une sœur naitront de ce mariage.

A 15 ans, il fut engagé comme manœuvre par M. Rudaz et contribua à la construction de la boulangerie de M. Perruchoud à Réchy. Il travailla ensuite dans les vignes appartenant au juge Papon à Sierre. En 1949, le voilà parti pour Genève, engagé comme garçon de cuisine, puis il travailla dans une fabrique de briquets avant d'effectuer son service militaire.

C'est à Granges qu'il rencontra une charmante jeune fille. Ils se marièrent et partirent en voyage de noces en Italie.

Alfred travaillait alors comme chauffeur à Chippis. Deux enfants, Rose-Marie et Jean-Daniel, naitront de cette union. Quatre petits-enfants viendront agrandir la famille des années plus tard.

Alfred fut engagé durant quinze ans par la délégation du Japon à Genève où il eut la responsabilité de conduire l'empereur Hirohito lors de sa visite. Il travailla ensuite durant vingt-trois ans pour l'État de Genève comme magasinier et comptable dans un cycle d'orientation.

Revenu à Réchy depuis 2005, il profite dorénavant d'activités comme le bricolage, le jardinage et les promenades avec son frère Rémy.

Il se rend chaque jour au café du home des Jasmins où il apprécie de passer du temps avec ses amis et de côtoyer d'autres clients. Alfred tient à remercier Nuno, le tenancier, pour son accueil chaleureux au sein de ce lieu, qui offre une vie sociale au centre du village.



OSCAR BOVIER CUVÉE DES 90 ANS

Récolté le 30 avril et mis en bouteille le 9 mai 1933, voilà une petite anecdote que l'on raconte volontiers dans la famille d'Oscar. Il est en effet né le 30 avril mais n'a été déclaré que neuf jours plus tard.

Oscar passa ses trois premières années dans une ferme de Pramont.

Son père travaillait à l'usine de Chippis et sa famille déménagea alors à Champzabé.

Il revint vivre une année chez son oncle et sa tante sur la commune de Chalais, le temps que son père finisse de construire la maison familiale dans le village.

Vers treize ans, il commença à travailler à l'alpage de Tracuit, puis à dix-sept ans, partit pour Gondo travailler sur les chantiers. Son activité professionnelle le conduit ensuite à Salanfe, puis à la Grande Dixence.

En 1953, il fit son école de recrue à Saint-Maurice et revint travailler la campagne et la vigne en Valais. Dans sa jeunesse, il adorait partir en virée à bord de la Jeep de ses amis. Le samedi soir, ils allaient danser et écouter Dédé Rudaz jouer de l'accordéon.

Vers 1959, il commença à travailler à l'usine de Chippis et rencontra, dans un café du village, celle qui deviendra sa femme. Cela fait soixante-quatre ans qu'ils sont mariés. Elle lui donnera le plus beau des cadeaux, trois filles extraordinaires qui à leur tour lui donneront quatre magnifiques petits-enfants. Aujourd'hui, Oscar profite également de ses trois arrière-petits-enfants.

Il souhaite profiter de cette occasion pour remercier son ami et compagnon de pêche Edmond Mathieu qui est très présent dans sa vie.



FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours.

Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch

DEUXIÈME ÉDITION

DU PLOUF FESTIVAL - 11-12-13 AOÛT 2023,
LE FESTIVAL DE PARAPENTE TOUT PUBLIC À VERCORIN

Après le succès de la première édition et plus de 1500 visiteurs, le Plouf Festival s'envole pour la seconde fois. Grâce à l'excellent travail du premier comité, l'équipe 2023 est prête à prendre la relève pour vous concocter un événement plein de surprises ! Le Plouf 2023 offrira des activités pour les pilotes de parapente mais également pour les enfants et les personnes non-volantes souhaitant découvrir ce magnifique sport ! Vous saurez tout sur le fonctionnement d'un parapente (un peu d'aérodynamique) ainsi que sur le monde du vol en général, grâce à des conférences ludiques et animées. Des représentants de la Swiss League XC, Hike & Fly et Acro seront présents pour répondre à vos questions et partager leur passion.

De nombreuses activités parapentesques seront au rendez-vous : initiation au vol cross, concours de vol déguisé, concours d'atterrissage de précision, vol au lever de soleil... Le Plouf festival devrait également accueillir la deuxième édition

de la Rooky Plouf XC Comp ainsi qu'une première Hike & Fly Comp afin de faire découvrir le milieu de la compétition aux plus motivés.



Les familles pourront partager des moments de convivialité autour de différents jeux et activités bricolage !

Et le soir, direction le bar, les produits du terroir et les 7 concerts en plein air, avec des artistes suisses et internationaux !

Nous nous réjouissons de vous retrouver et nous vous attendons nombreux au Plouf Village 2023 au Creux du Lavioz à Vercorin les 11-12-13 août 2023 !

Contacts

www.plouf-festival.ch - info@plouf-festival.ch

Instagram : [plouf_festival](#) - Facebook : [Plouf Festival](#)

Le programme

le PLOUF #2

Festival

Festival de parapente du 11-12-13 août 2023 à Vercorin

Vendredi	Samedi	Dimanche
<p>9h - 16h Crêt du Midi - Chalais, Espace Bozon Initiation vols cross* Course Hike & Fly* Rooky Plouf XC Comp* Buvette à l'atterrissage de Chalais</p> <p>11h Plouf Village - Centre sportif du Lavioz Ouverture du Plouf Village Bar et restauration</p> <p>13h30 - 17h Animations pour petits et grands Démonstration acro par la Swiss League*</p> <p>18h Projection du film de la journée Annonce des résultats du Hike & Fly</p> <p>Dès 20h Concerts Dead Babar Dasein Lalou</p>	<p>9h - 12h Déco Vercorin - Chalais, Espace Bozon Déjeuner au décollage Course Hike & Fly* Concours vols déguisés* Concours atterrissage de précision* Buvette à l'atterrissage de Chalais</p> <p>11h Plouf Village - Centre sportif du Lavioz Ouverture du Plouf Village Bar et restauration</p> <p>13h30 - 17h Animations pour petits et grands Fabrication de montgolfières Rooky Plouf XC Comp* Concours de Slalom parapente Démonstration acro avec la Swiss League* Ateliers / contes pour les enfants</p> <p>17h30 Annonce résultats concours photo 18h Projection du film de la journée Annonce résultat concours vols déguisés Annonce résultat Hike & Fly</p> <p>Dès 20h Concerts Fleuve Congo / TimanFaya / Selektta G</p>	<p>Dès 6h45 Crêt du Midi - Chalais, Espace Bozon Lever du soleil au Crêt du Midi</p> <p>9h - 12h Vols biplaces après la messe du Crêt* Rooky Chrono Comp* Buvette à l'atterrissage de Chalais</p> <p>11h Plouf Village - Centre sportif du Lavioz Ouverture du Plouf Village Bar et restauration</p> <p>13h30 - 17h Animations pour petits et grands Démonstration acro avec la Swiss League*</p> <p>15h - 16h30 Concert - Jacky Lager</p> <p>Dès 16h30 Plouf Village - Centre sportif du Lavioz Projection du film de la journée Remise des prix Tirage au sort Tombola et concours Instagram</p> <p>18h30 Clôture du Festival</p>

* Toutes les activités liées au parapente sont soumises aux conditions météorologiques du moment. Des modifications de programme peuvent avoir lieu.

www.plouf-festival.ch

TRIBUNE LIBRE

LE VALAIS FER DE LANCE DE NOS AMBITIONS

Doyens de quatre enfants et de six petits-enfants, au terme de nos carrières professionnelles accomplies au sein d'une Administration communale, sans transition nous franchissons les limites cantonales pour nous mettre en quête d'une nouvelle demeure qui représentera le futur. Certains que quelque part, le bonheur nous attend.

L'OMBRE DES BIENS À VENIR

La région convoitée a été un véritable coup de cœur, l'endroit parfait pour y déposer nos bagages et jouir au quotidien ce que l'on souhaite de l'avenir. La plaine du Rhône, une vaste étendue béante, inondée d'un soleil quasi permanent. Une vallée entourée des Alpes vertigineuses, laquelle dans un renouvellement perpétuel nous émerveille en contemplant les paysages oniriques qui diffèrent selon les heures de la journée. Autant de beautés naturelles qui caractérisent ce joli coin du Valais.

En vérité, le choix de notre nouveau lieu de vie n'est pas uniquement le fruit du hasard, mais un vœu pieux. En effet, voici plus de trente-cinq ans que le Valais s'est subtilement insinué dans notre esprit pour conquérir à jamais nos cœurs reconnaissants.

GÉRER L'AVENTURE

Résilients, nous sommes enthousiasmés par un nouveau départ de vie dans le canton aux treize étoiles bicolores. Assurément, se lancer hardiment sur un chemin jalonné d'incertitudes n'est, en principe, pas en adéquation avec les traditions rationnelles helvétiques. Cependant, la passion engendre la patience, développe l'expérience qui nous enseigne que la confiance que l'on met en ses convictions les plus profondes bannit toute crainte.

NOUVEL ÉPANOUISSEMENT

«L'âge est une grâce qu'il faut mériter et non un poids qui vous écrase». A l'aube de nos troisièmes printemps, les années n'ont pas flétri nos passions, mais ont engendré un fervent amour de vivre. «N'ayons pas honte de nous sentir jeune !» Ou alors, faut-il se résigner et attendre la finitude inexorable de son existence, au risque de faire une vieillesse nerveuse ? Bien au contraire, le nouveau et l'aventure titillent l'esprit, éveillent les passions, pimentent les lendemains qui arrivent trop vite.

SI LE VALAIS NOUS ÉTAIT CONTÉ

Au début de l'année 2020, nous commençons à sillonner la vaste étendue du Valais romand avec la ferme intention de dénicher notre futur logis. Après deux mois de recherches : Euréka ! Nous tombons sous l'emprise d'un charmant petit nid, situé dans le quartier de Grampraz, sur la commune de Chalais. Au mois d'avril, notre choix s'est confirmé et quatre mois plus tard nous rejoignons la communauté chalaisardes.

UN SEUL ÊTRE VOUS MANQUE ET TOUT EST DÉPEUPLÉ

Émerge alors le sempiternel revers de médaille. Dans le cas présent, cela consiste à gérer la distance qui nous sépare d'avec nos proches. Bien que le jeu en vaille la chandelle et motive le sacrifice consenti, il n'en demeure pas moins que c'est un renoncement réciproque important avec lequel il faut composer. En contrepartie, les échanges que l'on partage en famille, les émotions intenses qui découlent de ces relations intermittentes, prennent soudain une profondeur d'âmes rationnelles qui ciblent nos émotions les plus nobles.

APOLOGIE DU RESPECT

Tels des amphitryons, il est de notre responsabilité civique et morale de faire preuve de cohérence en respectant l'environnement dans lequel l'on évolue, notamment les us et coutumes de la région qui nous accueille. « L'apéro » en fait également partie, élément rassembleur et convivial par excellence. Mais encore, se conformer aux règles de coexistence, de cohésion sociale, fondements d'une communauté tolérante et réciproque. Ne pas hésiter à se tourner vers l'Autre dans le dessein de partager sans vanité nos richesses de vie au service de la communauté.

A la gent valaisanne, aux indigènes avoisinants en particulier, nous leur exprimons toute notre sympathie pour leur accueil et la bienveillante attention qu'ils nous ont notablement accordés.

N'Y A PAS LE FEU AU LAC

Loin de renier ou d'oublier nos origines du bout du lac, cela fait maintenant deux ans que nous évoluons dans notre nouveau cadre de vie, entourés d'amis et de voisins hospitaliers et prévenants. Chaque jour nous renouvelons notre vœu aventurier de nous être établis dans une région qui nous était d'ores et déjà destinée.

Il est temps à présent de prendre tout son temps et d'apprécier chaque instant de tous les moments qui se présentent à soi, d'en profiter comme s'ils devaient être les derniers. Le Valais, ce qu'il évoque dans nos cœurs, a assurément contribué à attiser en nous la flamme instigatrice de notre départ pour venir nous établir sur la terre qu'on s'était jadis promise.

◀ Erminia & Rosario

INFOS PRATIQUES

CHALAIS INFO

ESPACE VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET HABITANTS

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets, histoires, photos ou anecdotes, deux pages des prochains Chalais Info seront consacrées à la mise en lumière de notre vie locale, associative et de ses habitants.

Contact: presidence@chalais.ch



<https://www.facebook.com/chalais.ch>

Page Facebook officielle
de la commune de Chalais

Abonnez-vous à la page

Actus & Infos à suivre et à partager



ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Rue de l'Église 10b
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
info@chalais.ch
www.chalais.ch



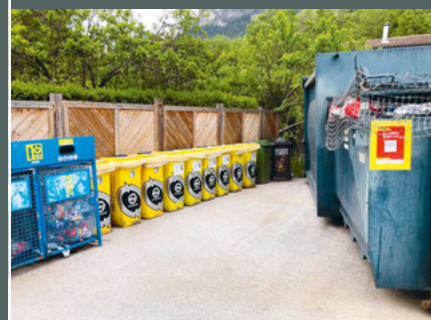
DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetteries intercommunales de Chétroz et Enevi	Matin	Après-midi
Lu fermée, Ma, Me, Je, Ve :	08h - 11h45	13h15 - 17h45
Sa :	08h - 11h45	13h15 - 16h45
Veille de fête:	Fermeture 1 heure avant	
Place à déchets verts de Vercorin	Été / dès le 1er avril	Hiver / dès le 15 novembre
Lundi au vendredi	16 h à 18 h	Fermé
Samedi	13 h à 15 h	

RAPPEL

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, les eco-points de plaine sont fermés le dimanche



CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N°8, JUIN 2023

Edition Administration communale de Chalais, Rue de l'Église 10b, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Photos Merci à Laurent Borella, Philippe Pellat et Vercorin Tourisme

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1850 exemplaires



COMMUNE DE
CHALAIS